

B490 = 509



YVES FORTIN
Vice-président
Marketing et Production

M. Bernard Boiteau, premier vice-président Marketing et Souscription est heureux d'annoncer la nomination de M. Yves Fortin au poste de vice-président Marketing et Production. À ce titre, M. Fortin sera responsable des secteurs de la production et du marketing pour l'ensemble des opérations de AXA Assurances au Québec.

AXA Assurances est membre du Groupe AXA. Présent dans 16 pays sur trois continents (Europe, Amérique du Nord et Asie), le Groupe AXA figure parmi les 10 plus importants assureurs au monde et est au 4^{ème} rang des gestionnaires d'actifs mondiaux. Le chiffre d'affaires du Groupe AXA s'élevait, au 31 décembre 1994, à 34,8 milliards de dollars.

M2234729

SUITE DE LA PAGE C 1

M. Andrieux, pour sa part, mise sur une hausse du taux d'occupation de « 2 à 3 % » dans les hôtels montréalais en 1995 par rapport au taux moyen de 61 % enregistré l'an dernier.

Le plan de communication de l'OCTGM devra cependant être « plus ciblé », dit M. Lapointe. Au lieu de viser un vaste public, les campagnes publicitaires (journaux, magazines, radio) en Ontario et en Nouvelle-Angleterre mettront en relief le caractère culturel de Montréal, avec ses musées, sa gastronomie et ses événements populaires tels que le Festival de jazz, le Festival Juste pour Rire, les FrancoFolies, et le Festival des films du monde.

Par exemple, le Festival de Jazz, auquel assistent 1,5 million de personnes chaque année, investira 1,5 million avec l'aide d'Air Canada et de l'OCTGM dans une campagne nord-américaine centrée sur les forfaits (avion, hôtels, billets) — une formule de plus en plus populaire auprès des touristes. L'agence Point de Vue offre aussi des forfaits pour le festival Juste pour Rire.

Les musées et autres attrac-

tions mettront également l'épaule à la roue. Le Musée des Beaux-Arts, par exemple, présentera pour la première fois « deux expositions majeures » durant l'été : *Beauté mobile*, une rétrospective des belles voitures d'antan, et *Paradis perdu : l'Europe symboliste*, une collection d'oeuvres multidisciplinaires de la fin du siècle dernier.

Le MBA distribuera un million de napperons promotionnels dans 70 restaurants de Montréal, en plus d'expédier pour la première fois des dépliants dans les terrains de camping et les cafés-couettes (*bed & breakfast*) en régions, affirme une porte-parole, Mme Marie-Josée LeBlanc. Le MBA a attiré 500 000 visiteurs durant l'été 1994.

Le Vieux-Port, l'attraction la plus courue en 94 avec 4,5 millions visiteurs (dont 1 million « payants »), affichera à nouveau son visage sur des panneaux-réclame un peu partout à Montréal, affirme une responsable, Mme France Lebrun. Avec d'autres attractions, comme le Biodôme et le Jardin Botanique, le Vieux-Port offrira aussi des coupons-rabais dans le Guide touristique « POM », qui connaît un franc succès.

Une nouveauté cette année : le Mondiale de la bière (14 au 18 juin), qui déménage au Vieux-Port.

En régions

En régions, on ne ménage pas non plus les nouveautés et l'effort promotionnel, même si les moyens sont moindres.

La région de la Vieille capitale compte sur le retour des *Médiévales* (du 9 au 13 août), un événement bisannuel, pour consolider l'augmentation de 8 à 10 % du nombre de visiteurs enregistrée l'an dernier. Selon M. Daniel Gagnon, un porte-parole de l'organisme, les réservations dans les hôtels sont à ce jour « plus nombreuses » et l'été s'annonce bien occupé.

Outre *Les Médiévales*, une célébration qui a attiré un million de personnes il y a deux ans, le plan promotionnel-95 mettra l'accent sur le Festival d'été, le Concours hippique de Québec et le Carrefour de la cuisine régionale. On visera surtout la région de Montréal, qui représente 70 % du marché touristique de Québec.

Pour les marchés américain, canadien et européen, l'Office s'est arrimé à « la locomotive » du gouvernement du Qué-

bec. Ainsi l'organisme et d'autres ATR ont fait le voyage à bord du *Québec Express* — la plus importante promotion touristique jamais menée par le Québec en France. En plus d'y vanter les charmes de la Belle Province dans le métro, sur les autobus et dans les cinémas, on a nolié un train-exposition baptisé, *Québec Express*, qui a fait une tournée en province. Celui-ci a attiré plus de 7000 curieux lors d'une virée au printemps.

L'an dernier, quelque 350 000 visiteurs français sont venus au Québec, ce qui représente une progression spectaculaire de 400 % en dix ans. L'objectif est de faire grimper ce nombre à 500 000 en 1997. On estime à 65 millions de dollars par année les dépenses annuelles que font les voyageurs français au Québec.

Les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Chaudière-Appalaches ont choisi de lancer tôt cette année leur campagne promotionnelle en distribuant des encarts, remplis de forfaits et de suggestions de tournées, dans les quotidiens en fin de semaine.

À l'Associations touristiques des Laurentides, Mme Diane

Leblond, se montre enthousiasmée pour la prochaine saison. La région profitera de quelques nouveautés, incluant la station Tremblant, version revampée, et même une piste cyclable de 200 kilomètres qui relie Saint-Jérôme à Mont-Laurier par l'ancienne emprise ferroviaire du Canadien Pacifique. Seuls quelques tronçons ont été revêtus de gravier, à ce jour, mais les amateurs de vélo de montagne peuvent parcourir le même trajet jadis effectué par le célèbre *P'tit train du Nord*.

En fait, le vélo et les forfaits « d'aventure douce » sont au menu dans plusieurs régions cette année, incluant les Laurentides, l'Estrie, la Charlevoix et la Mauricie. « Il y a une grande demande pour les activités de plein air », affirme M. Alain Larouche, directeur général de Tourisme Estrie.

D'ailleurs, dans le cadre d'un projet pour développer le marché américain, l'Estrie veut créer avec le Vermont un grand circuit touristique axé sur les excursions à vélo. « Notre croissance passe par le Nord-Est américain. C'est un marché immense de 70 millions d'habitants », de conclure le responsable.

VOTRE MAISON dans un site incomparable!



à partir de 375 000 \$

Domaine Forêt Saraguay à Montréal



REMO CONSTRUCTION INC.

Pour rendez-vous (514) 331 8853

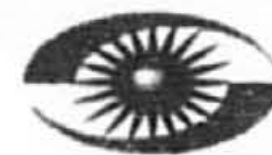


AVIS DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de Corporation Cameco, lors d'une assemblée tenue le 21 avril 1995, a déclaré un dividende trimestriel de 0,125 \$ par action relativement aux actions ordinaires en circulation de la société, payable le 14 juillet 1995, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 juin 1995.

Le secrétaire,
Gary M. S. Chad

Saskatoon (Saskatchewan)
Le 2 mai 1995



DÉBAT PUBLIC SUR L'ÉNERGIE AU QUÉBEC

Dans le cadre des Séances de travail du débat public sur l'énergie, vous êtes invité à assister aux conférences traitant de l'encadrement institutionnel.

Le mardi 2 mai 1995

13 h à 15 h : La restructuration des systèmes énergétiques
15 h à 18 h : Les organismes de réglementation
19 h 30 à 22 h 30 : La décentralisation (régionalisation, municipalisation)

Le mercredi 3 mai 1995

9 h à 12 h 30 : L'arrimage Gouvernement - Hydro-Québec
14 h à 17 h : La planification intégrée des ressources
18 h 30 à 21 h 30 : La tarification et la fiscalité

Lieu : Hôtel du Parc
3625, avenue du Parc, Montréal

Confirmer votre présence au Secrétariat du débat public sur l'énergie, au (418) 644-7062 ou au 1 800 646-8868.

Gouvernement du Québec
Ministère des
Ressources naturelles

L'Union européenne est fière d'accueillir un nouveau membre :

[FONDS BULLOCK EUROPE INITIATIVE]

Pendant que l'Europe se restructure, que les frontières s'abolissent, créant ainsi un

immense marché commun, **VOUS.** les investisseurs astucieux,

eux, en profitent pour rechercher les possibilités de rendement les plus avan-

tageuses. Spectrum Bullock répond donc à leur besoin avec son nouveau Fonds

Bullock Europe Initiative, géré par Warburg Asset Management. Réalistes et pru-

dents, ces gestionnaires investiront vos capitaux dans des sociétés à petite capi-

talisation, prêtes à saisir sur-le-champ les meilleures occasions d'affaires. Pour

obtenir plus de renseignements au sujet de la nouvelle conquête de l'Europe, com-

muniquez dès aujourd'hui avec un courtier ou un représentant en épargne collec-

tive. Pour vous procurer un prospectus, composez le 1 800 363-0414 ou faites-en

la demande par télécopie au 1 800 539-5421.

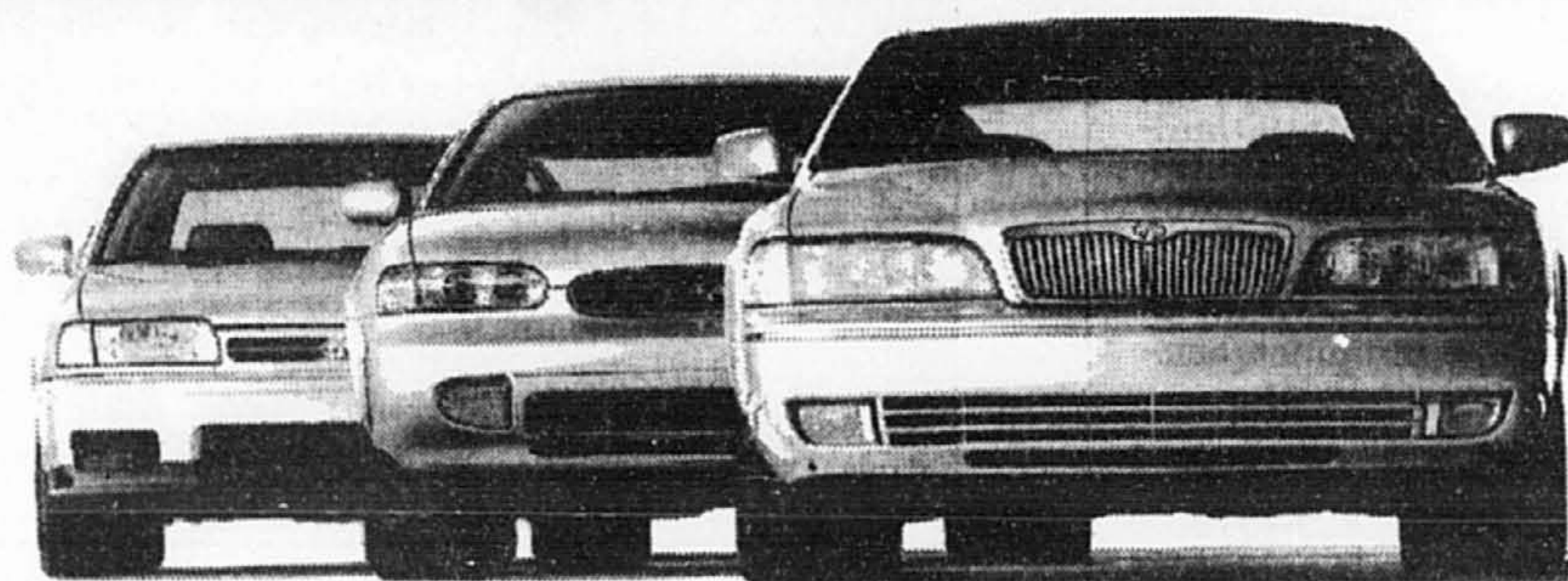


FONDS DE PLACEMENT
Spectrum Bullock

Des renseignements importants sur le Fonds Bullock Europe Initiative sont contenus dans le prospectus simplifié. Vous pouvez vous en procurer un exemplaire auprès d'un représentant en épargne collective. Lisez-le attentivement avant d'effectuer des placements. La valeur des parts et le rendement des placements peuvent fluctuer.



Le luxe INFINITI ... pour toutes les bourses



**G-20 1995

J-30 1994

Q-45 1994

399\$/mois*

599\$/mois*

799\$/mois*

*Baux de 36 mois, 3 995 \$ comptant pour la G-20, 6 500 \$ pour la J-30, 12 500 \$ pour la Q-45. Taxes en sus ou échange. Transport et préparation inclus. Kilométrage alloué: 25 000 km, 7 c le km excédentaire. Valeur résiduelle garantie: 13 293 \$ pour la G-20, 18 800 \$ pour la J-30 et 26 640 \$ pour la Q-45. Aucun dépôt de sécurité requis.

INFINITI LAVAL

305, boulevard Saint-Martin Est
382-8550

MÉRIDIEN INFINITI

4000, rue Jean-Talon Ouest, Montréal
731-7977

b482 - 425

**MANUELLE
5 RAPPORTS

Quel type de
prêteur vous
permet d'acheter
une entreprise
sans emprunter?



Guy Guérette
Président du conseil
SPG International Ltée
Drummondville, Que.

« Un prêteur averti et créatif » de dire Guy Guérette.

« Voici les faits: nous voulions faire l'acquisition d'une entreprise américaine mais n'étions pas prêts à accroître notre dette au Canada ou emprunter aux États-Unis. Nos fonds autogénérés étaient élevés mais pas assez généreux pour réaliser cette transaction sans utiliser notre marge de crédit.

« Après réflexion, j'ai choisi de lancer le défi à RoyNat où nous avions un prêt à terme qui nous avait permis d'acquiescer du matériel de pointe et d'agrandir notre usine située à Drummondville.

« Il n'a fallu que 24 heures! La solution était si simple! Suspendre les versements sur le capital du prêt de RoyNat pendant un certain temps et utiliser cet argent pour faire l'acquisition souhaitée. C'était pour nous une approche habile, avertie et créative.

« En 1986, quand nous avons établi nos relations d'affaires avec RoyNat, il s'agissait pour nous de refinancement et celle-ci présentait des taux concurrentiels et une équipe de professionnels compétents résolu à nous donner un service de qualité. Bref, des professionnels aptes à faire des recommandations créatives de financement répondant à nos besoins.

« En affaires, et plus particulièrement dans le domaine du financement, le mot clé pour moi demeure la performance. Tant et aussi longtemps que nous pourrions compter sur la performance de RoyNat, nous utiliserons ses services. Nous refinançons avec RoyNat depuis près de sept ans et avons toujours été bien servis. »

SPG International fabrique pour le Canada et les marchés internationaux des coffres à outils en métal et en plastique ainsi que des coffres d'entreposage industriels.

FINANCEMENT D'ENTREPRISES

RoyNat

Anjou (514) 493-4555, Drummondville (819) 477-3801, Laval (514) 682-1515, Longueuil (514) 670-9210, Québec (418) 683-2177 Saint Laurent (514) 335-5522.

RÉUNIONS D'AFFAIRES

Centre
de congrès
et villégiature

1 • 800 • 463 • 4467

500, BOUL. BEAU-PRÉ, BEAUPRÉ, QUÉBEC, CANADA G0A 1E0

mon château
Mont-Sainte-Anne

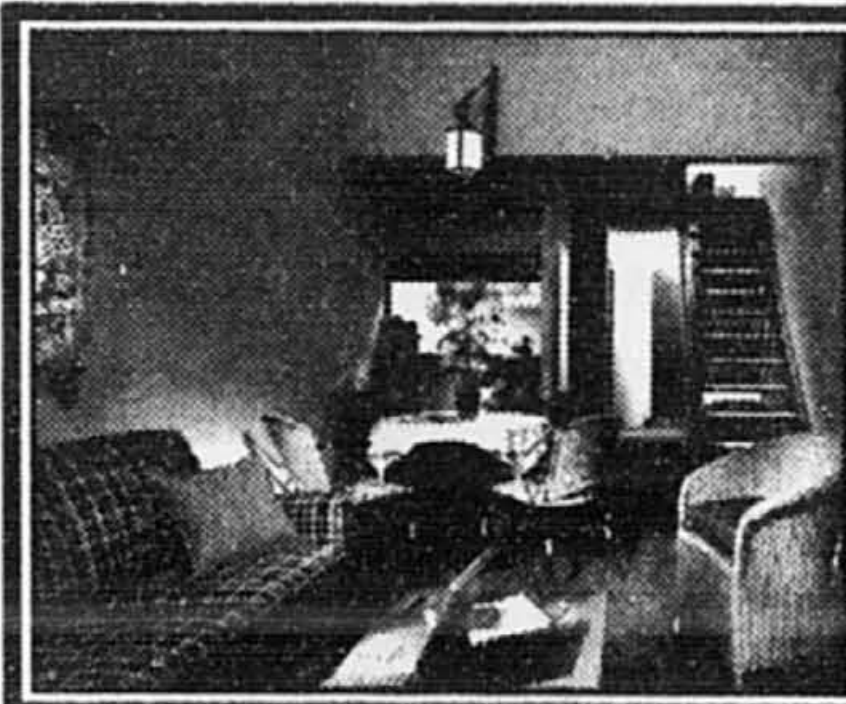
CANADA
SELECT ★ ★ ★ ★ ★

En affaires 12 mois par année!

Grande capacité d'accueil
236 chambres
dont 45 suites avec foyer

Salles de réunion
de 10 à 500 personnes
Restaurants & Bars

Bain tourbillon
Sauna, Piscine
Animation
Ski, Golf
Salle de spectacles



Collaboration



La Presse

Ne manquez pas
la capsule économique
dans l'émission Finance
diffusée sur le réseau TVA
le dimanche à 11h30.

POUR QUE LE MONDE TOURNE PLUS JUSTE



DÉVELOPPEMENT
ET PAIX

(514) 257-8711
5633, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1N 1A3

Cascades augmente sa production de carton plat de 20 %

FRÉDÉRIC TREMBLAY
de la Presse Canadienne

■ Bénéficiant d'une demande mondiale vigoureuse, la société Cascades Paperboard International s'apprête à accroître de 20 % sa production de carton plat, par une augmentation de la capacité de ses usines de Jonquière et de Toronto.

Rencontrant la presse, hier à Montréal, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la société, le président de Cascades Paperboard, Laurent Lemaire, a indiqué que des investissements totaux de l'ordre de dix millions avaient été mis de l'avant à Jonquière et Toronto. Ces programmes d'investissement seront complétés d'ici quelques semaines, a-t-il fait savoir.

Cascades Paperboard International (CPI) est une filiale de Cascades Inc., spécialisée dans la fabrication et la transformation de différents types de cartons.

Presque tous les secteurs d'activités de CPI enregistrent depuis quelques mois un accroissement significatif de leurs ventes et de leurs bénéfices.

Le carton plat, qui constitue 62 % de toutes les ventes réalisées par CPI l'an dernier, est destiné à la confection de boîtes pliantes.

Premier trimestre

Le redressement mondial de l'industrie du carton a, par ailleurs, des répercussions tangibles sur la performance financière de CPI.

Les résultats du premier trimestre de l'exercice 1995, dévoilés hier, comportent un bénéfice net de 9,1 millions sur un chiffre d'affaires de 253,2 millions.

Il s'agit, pour CPI, d'une confirmation du retournement de situation enregistré au cours du

quatrième trimestre de 1994. « On s'attend à terminer l'année 1995 avec un profit net d'environ 40 millions », a avancé le président de CPI.

Pour l'ensemble de son exercice financier, l'an dernier, CPI avait, à toutes fins utiles, réalisé le point mort financier, avec un léger bénéfice net de 318 000 \$ sur des ventes de 724,7 millions.

En 1993, l'entreprise avait essuyé un manque à gagner de 32,3 millions, sur des ventes de 600 millions. Pour des fins de comparaison avec 1994, on a soustrait des données de 1993 les actifs vendus par CPI durant cet exercice.

À cet égard, M. Lemaire a précisé que le « grand ménage était fait » chez CPI, une société qui a été acquise en 1992 par Cascades.

Au cours de 1993, CPI a procédé à la vente d'actifs pour une valeur nette de 188,2 millions. L'an dernier, la société s'est départie d'autres éléments d'actifs pour une somme de 33,7 millions.

Cette rationalisation terminée, il n'est pas question pour CPI de se lancer dans de « grosses acquisitions », a soumis Laurent Lemaire.

L'entreprise pourrait toutefois se montrer intéressée à faire l'achat de certaines unités de production pour accroître ses activités dans le secteur de la transformation du carton plat.

Dans ce secteur, a souligné M. Lemaire, CPI transforme environ 30 % de sa production. « Nous recherchons idéalement un taux d'intégration de 40 à 50 % pour chacun de nos secteurs », a-t-il relevé.

CPI, qui compte neuf usines en Amérique du Nord et cinq en Europe, a un effectif de 3 600 employés.

Murdoch lance un hebdo aux USA

Agence France-Presse
WASHINGTON

■ Le magnat de la presse Rupert Murdoch va investir 3 millions dans un nouvel hebdomadaire qui doit être prochainement lancé aux États-Unis par un groupe de conservateurs et de politologues, selon le *New York Times*.

Le magazine, qui aura pour titre le *Standard* et sera distribué dans l'ensemble du territoire américain à partir du début septembre, aura un objectif de ven-

te avoué de 100 000 exemplaires par semaine, ajoute le quotidien.

William Kristol, ex-chef de cabinet de l'ancien vice-président Dan Quayle, assurera la rédaction-en-chef de l'hebdomadaire qui, publié à Washington, sera une filiale de la News America Corp., la société de Rupert Murdoch aux États-Unis.

Cet hebdomadaire traitera de politique et sera un forum d'idées dans cette nouvelle ère politique, a déclaré M. Kristol.

CLAUDE PICHÉ



La révolution de Pierre Fortin

L'économiste Pierre Fortin vient de publier un document qui ne propose rien de moins qu'une véritable révolution fiscale.

M. Fortin n'est pas le premier venu : c'est certainement un des économistes québécois les plus crédibles et les plus respectés, et sa réputation déborde largement les frontières du Québec. Ses nombreuses interventions publiques, depuis vingt ans, ont toujours été marquées par une rigueur impeccable et un gros bon sens incontournable. C'est sans doute pour ces raisons que les membres de l'Association des économistes du Québec, qui regroupe aussi bien des militants syndicaux que des penseurs néo-libéraux, l'ont désigné le mois dernier comme le chercheur qui a le plus contribué à l'avancement des idées économiques au Québec.

À un moment où les contribuables, peu importent leurs niveaux de revenus, sont au bord de la révolte, le document de M. Fortin constitue une contribution majeure au débat sur une réforme fiscale dont le besoin est devenu impérieux. Voyons donc quelle est celle révolution qu'il nous propose.

Dans un premier temps, M. Fortin pose un diagnostic implacable : non seulement notre régime fiscal est-il injuste, complexe et coûteux, encore est-il nuisible sur le plan économique. Il n'y aura pas grand monde pour contester cela.

La maladie qui afflige le régime, ce sont les taux marginaux abusifs. Tout le monde en souffre, y compris les contribuables à revenus modestes. L'économiste cite le cas d'un salarié qui gagne 25 000 \$ par année, ce qui est loin d'être une fortune. Lorsqu'il reçoit une augmentation d'un dollar, il lui reste 82 cents après déduction des diverses charges salariales (régime des rentes, assurance-chômage, etc.) ; ce montant est ensuite imposé au taux marginal de 38 %, ce qui lui laisse 51 cents. Compte tenu de la TPS et de la TVQ qui frappent ses achats, son pouvoir d'achat réel n'augmente finalement que de 45 cents !

Le niveau élevé des taux marginaux a aussi des effets secondaires dévastateurs. Il est clair qu'ils ont favorisé le développement rapide de l'économie souterraine et de l'évasion fiscale, pour ne pas dire de la fraude. Les revenus d'entreprise, de profession, les loyers, redevances et autres revenus d'un travail autonome sont devenus d'authentiques passeroies, et cela se fait au détriment des salariés dont les impôts sont prélevés à la source, et qui sont en quelque sorte prisonniers du système.

Ce n'est pas tout. L'auteur établit également un lien direct entre les taux élevés et la florissante industrie des abris fiscaux, « parasite » qui vit justement des taux marginaux qui n'ont plus d'allure.

On n'a pas besoin, d'autre part, de s'étendre longtemps sur la complexité du système. Les contribuables qui ont encore le courage de remplir eux-mêmes leurs déclarations savent très bien à quel point les formulaires, mêmes « simplifiés », tiennent aujourd'hui de la folie furieuse. Le régime, enfin, coûte les yeux de la tête : pour percevoir 26 milliards en impôts sur le revenu, il en coûte 5 milliards au gouvernement !

De toute évidence, un système aussi défilé est mûr pour une réforme en profondeur.

M. Fortin avance une solution aussi simple que pratique : taxer tous les revenus une seule fois, à un taux fixe et universel de 33 %, pour tous les contribuables, particuliers et entreprises. Ce pourcentage correspond actuellement au niveau plancher des taux marginaux. Dans un régime où les taux marginaux vont jusqu'à 53 %, cela signifierait des baisses d'impôt importantes.

Mais le gouvernement ne verrait pas ses revenus baisser pour autant, puisque la révolution de M. Fortin prévoit aussi l'abolition de toutes les déductions à quelques exceptions près. En clair, cela veut surtout dire la suppression de tous les abris fiscaux, y compris les REER, y compris le Fonds de la FTQ, y compris les « gamiques » (l'expression est de l'auteur) qui s'adressent aux contribuables plus fortunés.

On pourrait certes dire que l'imposition d'un taux uniforme est une mesure régressive : pourquoi le salarié qui gagne 20 000 \$ serait-il imposé au même taux que celui dont le revenu est de 100 000 \$?

M. Fortin a prévu cela. C'est ce qui l'amène, dans sa proposition, à maintenir les exemptions personnelles, ainsi que les déductions pour des dépenses liées à un emploi. Mettons, par exemple, que nos deux contribuables ont droit à une exemption de 10 000 \$. Le premier, celui qui gagne 20 000 \$, paiera donc 33 % de 10 000 \$, soit 3 300 \$ ou 16,5 % de son revenu total en impôts ; en revanche, celui qui gagne 150 000 \$ paiera 46 200 \$ en impôts, ce qui représente 31 % de son revenu.

Les entreprises seraient également imposées au taux de 33 %. Mais, un peu de la même façon que les particuliers auraient droit à des exemptions, elles pourraient soustraire en totalité leurs investissements (incluant les salaires) de leur base fiscale. Ainsi, plus une entreprise investit dans l'achat d'équipement et de matériel, moins elle paie d'impôt. Les entreprises les plus dynamiques seraient en quelque sorte récompensées, tandis que celles que M. Fortin qualifie de « rentières » paieraient le maximum d'impôt. Comme dans le cas des particuliers, cette approche suppose la suppression de tous les abris fiscaux existants.

La proposition de M. Fortin a l'avantage d'être d'application extraordinairement facile. N'importe quel salarié pourra calculer son impôt sur une feuille de papier, voire sur une carte postale : votre salaire, moins vos exemptions, multiplié par 33 %. C'est tout. Pour les entreprises, l'exercice sera à peine plus complexe.

Mais ce n'est là qu'un seul de ses nombreux avantages. Les taux marginaux seront fortement abaissés, mais la progressivité du régime fiscal sera maintenue. Cela entraînera une forte réduction de la fraude fiscale, de l'économie souterraine et des « distorsions économiques invraisemblables » entraînées par le régime actuel. Comme le taux minimum et le taux maximum sont identiques, les contribuables perdent toute incitation à exploiter les passeroies fiscales. L'industrie des abris fiscaux sera mise en déroute. La simplicité et la transparence du nouveau régime contribueront à redonner confiance aux contribuables.

Les entreprises, encouragées à investir, deviendront plus compétitives. Le taux unique et l'abolition des abris fiscaux supprime toute forme de traitement fiscal discriminatoire pour des entreprises de taille et de nature différentes. Une foule de problèmes endémiques seront automatiquement éliminés : attribution des revenus à l'un ou l'autre des conjoints, étalement du revenu, distinction entre dépenses courantes et dépenses d'investissements, différence entre déductions et crédits d'impôts, etc.

La « beauté de l'affaire », selon l'économiste, c'est que le nouveau régime réconcilie les exigences de l'efficacité et de l'équité, qu'il est capable de rassembler patronat et syndicats, riches et moins riches. Détail important, le Québec peut lui-même mettre en vigueur le taux uniforme sans arrangement fiscal fédéral-provincial particulier.

« Il est souhaitable, à mon sens, que nous procédions en cette matière avec détermination, compétence et célérité », conclut M. Fortin. « Ce ne serait certes pas un drame si le Québec réussissait à moderniser sa fiscalité avant ses concurrents plutôt que d'agir le dernier en mouton suiveur ».

Qu'est-ce qu'on attend ?

Seville STS 1995



895 \$* par mois pour faire partie d'une classe à part.

Mettez enfin la main sur la Cadillac
Seville STS 1995 et faites l'expérience ultime de la conduite automobile. La puissance de 300 chevaux, les réflexes ultrasensibles du système Northstar

et tous les privilèges de posséder une Cadillac pour seulement
895 \$* par mois pour 36 mois
avec versement initial de 5 500 \$.
Vous voyez, faire partie d'une classe à part n'a jamais été aussi simple.

* Paiements mensuels basés sur un bail de 36 mois avec versement initial (ou échange équivalent) de 5 500 \$.
Sujet à l'approbation du crédit. Dépôt remboursable de 1 025 \$ exigé. Frais de 5 ¢ du kilomètre après 72 000 km.
Préparation et transport inclus.
Taxes en sus.



Vos concessionnaires
Cadillac

**Can centre
VITAL**

Droit des affaires

Vous construisez ? Attention à l'hypothèque légale

M^e TIZIANA DI DONATO
du cabinet d'avocats et
d'agents de marques de commerce
Desjardins Ducharme Stein Monast

Le printemps est arrivé. Vous confiez des travaux de construction pour votre première maison à un entrepreneur. Lorsque vous en prenez possession, vous découvrez que votre immeuble est affecté d'une hypothèque légale au montant de 100 000\$! Que faites-vous?

Si vous envisagez confier des travaux de construction ou de rénovation à un tiers, sachez qu'il existe une hypothèque légale en faveur des personnes qui ont participé à la construction ou à la rénovation d'un immeuble, soit l'architecte, l'ingénieur, le fournisseur de matériaux, l'ouvrier, l'entrepreneur ou le sous-entrepreneur. Cette hypothèque naît à raison des travaux demandés par le propriétaire de l'immeuble ou à raison des matériaux ou services fournis ou préparés pour ces travaux par les participants à la construction.

L'hypothèque légale en faveur des participants à la construction existe de plein droit. Les participants à la construction ont 30 jours suivant la fin des travaux pour conserver leurs droits en inscrivant au bureau de la publicité des droits (nouvelle appellation du bureau d'enregistrement) un avis désignant l'immeuble affecté et le montant qui leur est dû. Cet avis doit être signifié au propriétaire de l'immeuble. S'il n'y a eu aucune inscription contre l'immeuble dans les 30 jours de la fin des travaux, l'hypothèque s'éteint. Si, par ailleurs, il y a une inscription dans le délai de trente jours, les participants à la construction bénéficient d'un délai de six mois après la fin des travaux pour tenter une action en justice ou exercer un recours hypothécaire contre le propriétaire de l'immeuble. Cette hypothèque légale prend rang avant toute autre hypothèque publiée. Le Code civil du Québec permet aux participants à la construction de prendre temporairement possession de l'immeuble pour l'administrer, de le prendre en paiement de la créance, de le faire vendre sous contrôle de justice ou de le vendre eux-mêmes.

La « fin des travaux » a lieu « lorsque l'ouvrage est exécuté et en état de servir conformément à l'usage auquel on le destine ». Lorsque les travaux sont confiés à plusieurs entrepreneurs, les tribunaux ont décidé que la « fin des travaux » ne s'établit pas en fonction de chacun des ouvrages particuliers, mais bien à la fin de l'ensemble de la construction. L'occupation et l'habitabilité de l'immeuble, sans être des facteurs déterminants, peuvent constituer des indices importants pour déterminer la date de la fin des travaux.

L'hypothèque légale garantit le paiement dû à chacun des participants à la construction à concurrence de la plus-value globale apportée à l'immeuble. Cependant, dans le cas de ceux qui n'ont pas contracté directement avec le propriétaire, l'hypothèque est limitée au montant dû pour les travaux, matériaux ou services, effectués, fournis ou préparés après la dénonciation écrite du contrat au propriétaire. Il est à noter que l'ouvrier n'est pas tenu de dénoncer son contrat pour avoir droit à l'hypothèque légale. Le Code n'exige pas une plus-value particulière. Tous ceux qui ont participé aux travaux contribuent à donner une plus-value à l'immeuble. La notion de plus-value inclut donc la valeur ajoutée que l'ensemble des travaux exécutés ont apporté à l'immeuble.

Plusieurs options s'offrent au propriétaire qui voit son immeuble affecté par cette hypothèque légale.

Au moment du paiement à l'entrepreneur, le propriétaire peut retenir, à même le prix du contrat, une somme suffisante pour payer les montants dus aux participants à la construction dans la mesure où ceux-ci lui ont dénoncé leur contrat et exigé la radiation de l'avis d'hypothèque et du préavis. Cette retenue est valable tant que l'entrepreneur n'aura pas remis au propriétaire une quittance des paiements dus ou à moins qu'il ne lui fournisse une sûreté suffisante.

Il demeure possible sous le nouveau Code d'obtenir, de la part des participants à la construction, une renonciation à l'hypothèque légale et d'inclure une clause expresse à cet effet dans le contrat.

Le propriétaire peut également faire radier l'hypothèque légale soit six mois après la fin des travaux si aucune action n'a été intentée et publiée ou aucun préavis d'exercice d'un droit n'a été publié, soit avant ce délai si l'hypothèque a été publiée sans droit. Une demande peut aussi être faite en réduction de la valeur d'une hypothèque légale au montant exact de la valeur ajoutée.

Enfin, le propriétaire qui veut éliminer les effets de l'inscription d'une hypothèque légale peut demander au tribunal d'y substituer une autre garantie suffisante.

Informatique

Un Internet devenu aussi rapide que le téléphone

LISA BINSSE

Le réseau mondial Internet n'est peut-être qu'un « paquet de fils », comme le téléphone. Pourtant de plus en plus de dirigeants d'entreprises, comme de particuliers, veulent être branchés. Après tout, qui se passerait d'un téléphone aujourd'hui ?

Il est facile de se brancher au téléphone. On appelle Bell Canada et le tour est joué. Un jour, est convaincu Luc Desrosiers, du Centre de recherche informatique de Montréal, on pourra sûrement accéder au réseau Internet tout aussi rapidement. Mais, pour le moment, ce n'est malheureusement pas si simple.

Tout d'abord, pourquoi s'y brancher ? Est-ce vraiment nécessaire ? Évidemment, tout dépend des besoins et des goûts de chaque individu. M. Desrosiers, il va de soi, est convaincu de l'utilité de ce réseau disloqué. Il rappelle qu'Internet est né du monde universitaire et on y retrouve « une masse » d'informations d'intérêt multiple, médicales, physiques, informatiques.

« Quelqu'un qui s'intéresse à l'informatique, dit-il, va trouver de quoi rentabiliser ses frais mensuels. » Parce qu'il y a des frais ; de 20 à 50 \$ par mois.

M. Desrosiers reconnaît qu'il faut être bien motivé pour tenter l'aventure. Soit qu'on en a besoin par affaires, ou bien on est un « visionnaire » convaincu que ce sera un outil de communication indispensable.

Internet présente deux visages : un côté sérieux et un profil divertissant. L'usager du Net peut simplement s'amuser à naviguer à la recherche d'informations sur une multitude de sujets. Ou il peut recourir au réseau mondial pour compléter une recherche sur un sujet particulier, en communiquant avec d'autres chercheurs branchés intéressés à partager leurs connaissances.

Quel équipement faut-il pour que l'expérience vaille la peine ? On peut se contenter d'un processeur 286, mais il est préférable de se lancer dans l'aventure avec un 386 et quatre méga-

bytes de mémoire vive. On peut également se passer de Windows, dit M. Desrosiers. Toutefois cela limite l'exploration aux seules applications basées sur les textes. Le tout sans couleur. Donc, la présence de Windows rendra la navigation beaucoup plus agréable.

Un modem est indispensable pour communiquer. Selon M. Desrosiers, « la porte d'entrée » est un modem ayant une vitesse d'au moins 9600 bps (bytes par seconde). Toutefois pour être vraiment fonctionnel, un modem plus rapide est recommandé, soit 14 400 bps ou, mieux encore, 28 800 bps.

Maintenant pour se brancher, il y a deux façons de s'y prendre. On peut se procurer un logiciel commercial de communications, par exemple Internet-in-a-box ou Chameleon, deux produits populaires offerts dans les bouti-



ques spécialisées pour environ 100 \$. Ou, on peut opter pour un partageur (shareware) nettement moins coûteux mais par contre plus compliqué à installer.

Les partageurs sont distribués gratuitement pour une période d'évaluation de 10 à 30 jours. Par la suite, le

concepteur des programmes réclamera des frais qui varient tout dépendant du produit.

Il faudra ensuite obtenir un point d'accès auprès d'un fournisseur de services. Il en coûte de 20 \$ ou 30 \$ par mois (40 heures de branchement). Montréal compte une trentaine de relayeurs dont les plus gros sont Bell Québec, Fonorola et le RISQ (le Réseau inter-ordinateurs scientifiques québécois, réservé aux maisons d'éducation, aux centres de recherche et au

gouvernement du Québec). Il y en a d'autres plus petits pour les entreprises et les particuliers, comme Metrix Interlink, CAM, Communication Inter-Access, et Login : Informatique, parmi les plus connus.

Ces mêmes fournisseurs, d'excellentes sources de conseils (et vous en aurez besoin), mettent souvent à la disposition de leurs abonnés un ensemble de programmes de partageurs semblables aux logiciels commerciaux. La principale différence, rappelle M. Desrosiers, est pour l'installation.

M. Desrosiers souligne que les problèmes proviennent plus souvent qu'autrement d'une mauvaise configuration du modem. Le fournisseur devrait être capable d'y remédier. Cependant, il conseille fortement de lire le manuel de l'utilisateur. La plupart des réponses s'y trouvent. Les différents programmes comportent des directives, les « lisez-moi », qui sont également très utiles.

On peut aussi obtenir conseil et aide dans les différentes publications sur Internet, dont un petit guide fort utile et bien présenté, *Internet*, par Danny J. Sohler, dans la collection *l'Informatique nouvelle vague* publiée par Les Éditions Logiques.

Toutes les universités, y compris celles du Québec, sont reliées à Internet. Tout comme les importantes sociétés liées au monde universitaire, comme Xerox ou les centres de recherche, comme le CRIM. La croissance phénoménale d'Internet provient des nouveaux abonnés commerciaux. Des entreprises comme Levi's et même Pizza Hut. (Aux États-Unis, on peut commander une pizza via l'Internet...)

En soi, Internet est un paquet de fils sans direction ou contenu. Le contenu, précise M. Desrosiers, provient des participants individuels. Il est difficile d'évaluer la croissance du réseau, dont les tentacules s'étendent de par le monde, mais on estime que le trafic double en volume à chaque année. Il y a environ 37 000 organisations sur le réseau. Il y a quelque cinq millions d'ordinateurs branchés et on compte trois à 10 personnes par ordinateur....

Vos impôts

Surveillez (les frais de) vos intérêts !

MICHEL LANTEIGNE, FCA
associé, Caron Bélanger Ernst & Young

Ouf ! la saison des déclarations de revenus est enfin terminée, direz-vous ! Mais vous avez encore tout frais à la mémoire combien vous venez de payer au fisc en impôts sur le revenu pour 1994.

Personne n'a donc à vous convaincre de la nécessité de trouver des idées et des mesures de planification fiscale qui réduiront vos impôts personnels pour 1995. C'est dans votre intérêt !

Afin de vous aider à planifier efficacement, nous nous pencherons cette semaine, ainsi que la semaine prochaine, sur le traitement fiscal de vos frais d'intérêts.

Il semble de plus en plus facile d'avoir accès au crédit. Si vous faites la somme des marges de crédit qui vous sont accordées, des limites sur vos cartes de crédit, de vos emprunts auprès d'institutions financières, de vos frais de location de voiture ainsi que de l'hypothèque sur votre maison, vous constaterez que le total est très impressionnant. Vous avez donc tout intérêt à bien planifier l'utilisation de ces outils financiers, d'autant plus que, dans la plupart des cas, ils produisent des intérêts qui ne sont pas déductibles.

Si vous visez une bonne planification fiscale, tenez-vous en à la règle de base suivante : empruntez pour acquérir un placement en vue de tirer directement un revenu d'entreprise ou de biens, et utilisez vos liquidités pour financer vos opérations personnelles. On entend par revenu d'entreprise le revenu provenant d'une activité exercée dans un espoir raisonnable de profit. Quant au revenu de biens, il désigne notamment des revenus d'intérêts,

de dividendes, de redevances et de loyers, mais non les gains en capital.

En effet, il est préférable d'avoir des frais d'intérêts sur un emprunt contracté pour acquérir un placement, car ils sont déductibles ; les frais d'intérêts pour des dettes personnelles ne le sont pas.

Le coût après impôts d'un emprunt dont les intérêts sont déductibles est beaucoup moins élevé que celui d'un emprunt dont les intérêts ne le sont pas, comme le démontre le tableau ci-dessous.

Toutefois, il faut structurer adéquatement l'emprunt au moment de le contracter, puisque les fonds ainsi empruntés doivent servir directement à tirer un revenu de biens ou d'entreprise afin que les intérêts soient déductibles.

Prenons le cas de Monsieur Kenneth Steppeler dont nous vous avons déjà parlé. Monsieur Steppeler avait vendu sa résidence principale avec un solde de prix de vente sur lequel il ga-

gnait un revenu d'intérêts. Au cours de la même année, il avait acquis une nouvelle résidence sur laquelle il a dû contracter une hypothèque, parce qu'il n'avait pas assez de fonds à sa disposition à cause du solde du prix de vente.

A première vue, il semblait que M. Steppeler pouvait déduire les intérêts sur sa nouvelle hypothèque, car il avait dû la contracter à cause du solde du prix de vente sur sa résidence antérieure, solde qui lui permettait de gagner un revenu d'intérêts. Or, comme les fonds qu'il avait empruntés sur hypothèque ne lui avaient pas servi directement à financer le solde du prix de vente, mais plutôt à acquérir sa nouvelle résidence, les tribunaux ont statué qu'il n'avait pas le droit de déduire les intérêts qu'il payait. Il importe donc de faire concorder vos emprunts et les intérêts déductibles qui peuvent en découler.

Il se peut aussi que la fraction des frais d'intérêts excédant le revenu tiré d'un placement ne soit pas déductible si, au moment où l'emprunt a été contracté, le taux d'intérêt dépassait le

taux de rendement maximum possible du placement. Par exemple, si Patrick emprunte à 9 p. cent pour acheter une obligation dont le taux de rendement est de 7 p. cent, il se peut que les frais d'intérêts qu'il paie au-delà des 7 p. cent ne soient pas déductibles, car il n'a pas investi dans un placement offrant un espoir de revenu. Par contre, s'il emprunte pour acquérir des actions privilégiées à dividendes fixes, il peut déduire des frais d'intérêts correspondant au montant majoré du dividende.

De même, lorsqu'il emprunte pour acheter des actions ordinaires, les frais d'intérêts sur son emprunt sont déductibles, que des dividendes lui soient réellement versés ou non. La raison en est qu'il n'y a pas de limite quant au montant des dividendes qui peuvent être versés sur des actions ordinaires.

Par ailleurs, s'il vend un placement, il ne pourra déduire les frais d'intérêts, à moins qu'il ne réinvestisse le produit de sa vente dans un autre placement producteur de revenu ; s'il vend un placement à sa juste valeur marchande et si cette valeur est inférieure à la valeur des emprunts qu'il a contractés à l'égard de ce placement au moment de la vente, il pourra déduire une partie des intérêts.

Conclusion

Comme on le constate, les règles relatives au traitement fiscal des frais d'intérêts sont complexes. Il faut donc toujours faire preuve de prudence pour assurer et maintenir la déductibilité de vos frais d'intérêts.

Dans notre prochain article, nous susciterons votre intérêt pour la planification fiscale en examinant des méthodes de conversion des intérêts non déductibles en intérêts déductibles.

	Intérêts déductibles	Intérêts non déductibles
Montant de l'emprunt	10 000 \$	10 000 \$
Taux d'intérêt	9 %	9 %
Montant des intérêts	900 \$	900 \$
Économie d'impôts (Taux d'impôt de 50 %)	445 \$	—
Coût après impôts	445 \$	900 \$

Vos assurances

Discrimination contre les jeunes hommes au volant ?

CHRISTIAN N. DUMAIS
avocat, vice-président, Dale-Pariseau inc.

Les Chartes des droits des provinces canadiennes et du Canada interdisent la discrimination basée sur certains motifs, entre autres, le sexe des personnes. Comment concilier cette interdiction avec les méthodes de tarification en assurance automobile ?

Un jeune homme de 19 ans s'est plaint qu'on exigeait de lui 1200 \$ de prime pour assurer sa voiture alors qu'il n'en coûtait que 600 \$ à une jeune fille de 17 ans pour assurer la même voiture. Il prétendait être l'objet de discrimination contraire aux droits de la personne en Alberta. L'affaire a été portée devant la Commission des droits de l'homme de la province qui lui a donné raison. En appel, sa victoire a été confirmée mais l'assureur a porté l'affaire plus haut, à la Cour d'appel de l'Alberta.

La question n'était pas de savoir s'il y avait de la discrimination : il y en

avait bien évidemment. Il fallait plutôt déterminer si la discrimination était raisonnable et justifiée dans les circonstances comme la loi le permet.

L'assureur avait fait témoigner un actuaire qui avait expliqué qu'il était possible de laisser tomber la différenciation en fonction du sexe dans la tarification parce qu'il restait d'autres facteurs importants pour établir les primes, notamment l'âge et le kilométrage. Mais elle avait aussi expliqué qu'en supprimant le critère du sexe, les jeunes femmes verraient leur prime augmenter d'environ 25 p. cent et les jeunes hommes verraient les leurs diminuer d'environ 15 p. cent. Un système comme celui qui existe dans certains États américains où on ne considère plus le sexe serait donc correct du point de vue actuariel mais pourrait l'être davantage si on y faisait toujours référence.

Dans une autre affaire similaire qu'on a citée, le Surintendant des assurances de l'Ontario avait fait valoir

qu'il n'y avait pas assez de données pour qu'on ne tienne plus compte des critères comme l'âge, le sexe et le statut marital quand on fixe les primes d'assurance automobile et le tribunal avait alors pris pour acquis qu'il était impossible en pratique d'évaluer les assurés individuellement au mérite et qu'il était nécessaire de créer des classes de risques. La Cour d'appel de l'Alberta a admis que la classification des assurés dans des groupes en fonction des risques qu'ils représentent pouvait être critiquée. Le tribunal a cependant retenu que la disponibilité d'assurance automobile dans le grand public est un objectif qui justifie la discrimination : en effet, les jeunes hommes ne sont pas privés du droit d'assurer leur automobile. Le tribunal en est ainsi arrivé à la conclusion qu'il n'y a pas d'alternative plus équitable dans l'évaluation des risques.

La Cour d'appel de l'Alberta a donc rejeté la plainte de discrimination contre l'assureur parce que la tarification en fonction du sexe n'était pas

injuste envers les jeunes hommes étant donné qu'elle reflète la fréquence et la gravité des accidents où ils sont impliqués à la lumière des statistiques qui lui ont été présentées : près de la moitié des accidents mortels qui ne sont pas dus à la consommation d'alcool impliquent des jeunes conducteurs de sexe masculin ; les jeunes hommes sont sureprésentés dans les données sur tous les accidents de la route ; pour chaque accident impliquant une femme, il y en a deux qui impliquent des hommes ; la gravité des accidents avec des jeunes hommes surpasse de beaucoup la gravité de tous les autres accidents impliquant des femmes, jeunes ou moins jeunes, ou d'autres hommes.

La Commission des droits de l'homme de l'Alberta a voulu porter en appel une troisième fois cette décision mais la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre l'affaire. Ce jugement de la Cour d'appel de l'Alberta, favorable à l'assureur, fait donc jurisprudence.



Simplement parce qu'ils sont abonnés à La Presse, ces chanceux recevront un guide VOIR sur la France publié aux Éditions Libre Expression, une valeur de 39,95 \$.

Voici les chanceux d'aujourd'hui

Mme Mailhot de Mont-Royal	no 210122M09
M. Legault de Chomedey	no 210160L17
M. Touchette de Montréal	no 210190T07
Mme Arseneault de Montréal	no 210623A03
Mme Fabino de Montréal	no 212645F00
Mme Ayotte de Pont-Viau	no 213620A01
M. Goupil de Longueuil	no 224191G02
M. René de Saint-Lambert	no 224360R00
M. Duguay de Saint-Lambert	no 224395D07
Mme Garceau de Montréal	no 228588G00
M. Bélisle de Montréal	no 234462B03
Mme Boisvert de Lachute	no 237140B05
Mme Franc de Chomedey	no 238796F01
M. Lessard de Repentigny	no 245186L03
M. Vallée de Candiac	no 260247V04
M. Hamel de Saint-Hubert	no 264404H01
M. Piché de Greenfield Park	no 264442P04
M. Morin de L'Assomption	no 278555M00
Mme Desrochers de Varennes	no 284030D00
M. St-Arnaud d'Arthabaska	no 200880S01

Pour participer, il suffit d'être abonné à La Presse

285-6911

Jusqu'au 7 mai, nous publierons quotidiennement les noms de 20 gagnants abonnés à La Presse qui mériteront automatiquement ce magnifique guide.

La valeur totale des prix offerts est de 6 392 \$. Les règlements du concours sont disponibles à La Presse.

Un délai de trois semaines peut s'écouler avant la réception des prix.

La Presse

Les personnes qui ont une maladie mentale, les accepter, c'est fondamental.

Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé
et des Services sociaux

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION



DENIS SAVARD, A.V.A.
Président

L'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Denis Savard, A.V.A., au poste de président de l'organisme. Avocat de formation, Me Savard oeuvre dans le domaine de l'assurance depuis près de vingt-cinq ans. Il s'est fait remarquer par son implication au sein de l'industrie et siège au conseil d'administration de l'AIAPQ depuis 1992. De 1993 à 1995, il a été le président de l'Institut des assureurs-vie agréés du Québec. Assureur-vie agréé (A.V.A.), planificateur financier (P.F.) et courtier en assurance de personnes, Me Savard est le président du cabinet de courtage Centre MICA Inc. à Sainte-Foy.

L'AIAPQ a pour mission d'assurer la protection du public par le professionnalisme de ses membres. Constituée en 1989, en vertu de la Loi sur les intermédiaires de marché, elle compte 13 000 professionnels du domaine de l'assurance de personnes.

L'AIAPQ EST ÉGALEMENT HEUREUSE DE PRÉSENTER LES NOUVEAUX MEMBRES DE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LE MANDAT 1995-96 :

GUY DUHAIME, A.V.C., P.F.
Président du conseil
RICHARD AREL, P.F.
Vice-président communications et services aux membres
PHIL MARSHALL, A.V.A., P.F.
Vice-président à l'éducation
YVON DESROCHERS, A.V.A., P.F.
Vice-président à l'inspection professionnelle
GAÉTAN HUARD, A.V.A.
Président - Institut des assureurs-vie agréés du Québec

ALAIN POIRIER
Trésorier
JACQUES LABRECQUE
Responsable des affaires législatives
ADMINISTRATEURS :
ÉMILIE ARBOUR, A.V.A.
SYLVAIN BEAUSÉJOUR, A.V.C.
JACQUES FOUCAULT, A.V.A., P.F.
GINETTE B. FRACKLETON, A.V.C.
CLAUDE GAUTHIER, A.V.A., P.F.
MARTIN ROCHON, A.V.C.
ALAIN C. ROY, A.V.C.
GEORGES-AIMÉ ROY, A.V.C.
TONY TIBERIO, P.F.



ASSOCIATION DES INTERMÉDIAIRES EN ASSURANCE DE PERSONNES DU QUÉBEC

13 000 PLANIFICATEURS D'AVENIR

1, square Westmount
bureau 500
Westmount, Québec
H3Z 2P9
(514) 932-4277

apff

Conseil d'administration 1995-1996

L'APFF est heureuse de vous présenter son nouveau conseil d'administration suite à l'Assemblée générale annuelle du 21 mars 1995.

L'APFF, en plus de répondre aux besoins des comptables (CA, CGA, CMA), juristes (avocats, notaires), assureurs-vie, regroupe également plusieurs membres provenant d'autres disciplines, dont entre autres, des économistes, des administrateurs agréés, des planificateurs financiers, des courtiers en valeurs mobilières, des banquiers et des actuaux.



GILLES VEILLETTE, CA
Président du conseil d'administration (APFF)
Samson Bélair Deloitte & Touche

M. FRANÇOIS BÉDARD, CGA, M. Fisc.
Trust Général du Canada

M. LUCIE BÉLANGER, av., M. Fisc.
Raymond Chabot Martin Paré

M. DANIEL BOURGEOIS, av., M. Fisc.
Secrétaire du conseil
Des Rivières Vermette avocats

M. YVON L. CARON
Président et directeur général
APFF

M. YVES CHALIFOUR, ass.-vie
André Giras & Associés Inc.

M. P. MARIO CHARPENTIER, av.
Brouillette Charpentier Fournier

M. RONALD CLÉMENT, PF, ass.-vie
Clégico Inc.

M. DENIS LACROIX, not., M. Fisc.
Président sortant du conseil
KPMG

M. JACQUES LANDRY, Adm. A., PF
Richardson Greenfields

M. MICHEL LANTEIGNE, CA
2^e vice-président du conseil
Caron Bélanger Ernst & Young

M. WILFRID LEFEBVRE, CR, av.
1^{er} vice-président du conseil
Ogilvy Renault

M. MARCEL LEMAY, CA
Trésorier du conseil
Demers Basulna & Associés

M. CLAUDE MÉNARD, ass.-vie
PPI Québec Inc.

Association de planification fiscale et financière
445, boul. Saint-Laurent, bureau 300, Montréal (Québec) H2Y 2Y7
Tél. : (514) 866-2733 Fax : (514) 866-0113

La Cour supérieure rejette la requête d'Agropur contre Lactel

LISA BINSSE

La coopérative agro-alimentaire Agropur devra trouver un autre recours judiciaire pour récupérer la somme d'environ trois millions de dollars qui lui serait due par la Coopérative Fédérée de Québec, du Groupe Lactel.

Le juge Jean Normand, de la Cour supérieure, a affectivement rejeté hier la requête pour jugement déclaratoire présentée par Agropur demandant raison à la Coopérative Fédérée du Québec, qui contestait la recevabilité de cette requête, arguant justement ce n'était pas le véhicule approprié.

Agropur, dans sa requête, soutient qu'elle a été expulsée de la Coopérative Fédérée en 1990 et, selon la Loi sur les coopératives, devrait donc être remboursée pour les parts sociales acquises en 1938 pour s'affilier à la Fédérée.

Dans sa décision verbale, le juge dit retenir de la requête qu'Agropur cherche essentiellement à se faire rembourser une somme d'argent, donc d'obtenir une condamnation financière, ce que ne permet pas ce genre de requête. Le tribunal est d'avis, a-t-il dit, que le noeud du litige est de savoir ce qui s'est vraiment passé entre Agropur et la Fédérée. La voie privilégiée pour y arriver, conclut-il, est de procéder par action.

Dans sa requête en irrecevabilité, la Coopérative Fédérée, par la biai de son procureur, Me Pierre Journet, soutient qu'Agropur n'a pas été expulsée. Elle n'a tout simplement pas renouvelé son contrat et de ce fait ne doit pas espérer un remboursement. Dans le cas d'un non-renouvellement, la Loi sur la Charte de la Coopérative Fédérée du Québec stipule que celle-ci peut conver-

tir les actions ordinaires catégoriques « D » en actions privilégiées « A », sans droit de rachat. Ce qui fut fait.

Agropur s'est jointe à la Fédérée en 1938 essentiellement pour bénéficier de son service d'approvisionnement à la ferme et, par la suite, de son service de mise en marché de produits laitiers au niveau national et international.

Depuis, les circonstances ont changé, a plaidé Me Claude Marseille, l'avocat d'Agropur. La coopérative agro-alimentaire n'utilise plus le service d'approvisionnement à la ferme, s'étant départie de cette division en faveur de la Coopérative agricole du sud du Québec. Elle s'est engagée à ne pas concurrencer cette coopérative.

La Fédérée n'offre plus de service de mise en marché des produits laitiers depuis plusieurs années.

Agropur, qui regroupe 4215 producteurs laitiers, soutient qu'en 1990, la Fédérée et les coopératives laitières l'ont expulsée du Conseil de la coopération laitière. La Fédérée a fermé sa division de l'industrie laitière et a regroupé ses activités avec d'autres au sein du Groupe Lactel, société en commandite, un concurrent direct.

Depuis août 1990, Agropur est accréditée pour représenter ses propres intérêts ainsi que ceux de Natrel et d'Agrialait. Le contrat d'affiliation avec la Fédérée a été résilié.

Me Journet, qui pense qu'Agropur est l'artisan de son propre malheur, a argué que Lactel, qui oeuvre dans le lait industriel, n'est pas un concurrent d'Agropur, qui se spécialise dans le lait de consommation.

La purge se poursuit chez Barings

Agence France-Presse

LONDRES

Le groupe bancaire britannique Barings Holding, rachetée par le néerlandais ING après avoir été ruinée par les pertes d'un de ses courtiers de Singapour, a annoncé hier avoir accepté les démissions et départs de 21 de ses dirigeants.

Ces départs font suite à l'enquête interne menée par ING pour déterminer les responsabi-

tés de la direction de Barings dans la faillite de la banque.

Parmi ces départs figurent le directeur-général adjoint Geoffrey Barnett, le responsable des investissements bancaires Peter Norris, le directeur financier Geoffrey Broadhurst, le patron de la division des produits financiers Ron Baker et un dirigeant du groupe à Singapour.

Jusqu'à présent, seuls le président et le directeur-général avaient démissionné.

PRÊTS ÉTUDIANTS DISPONIBLES SUR PLACE

CLUB PC
ENTREPÔT
(VOISIN DU CARREFOUR LAVAL)
EN AFFAIRES DEPUIS 1983
5 000 PIEDS CARRÉS D'ENTREPÔT

486 DX2-66 MHz VLB 4MO:	949 \$
486 DX2-66 MHz VLB 4MO:	999 \$
486 DX4-100 MHz VLB 4MO:	1 089 \$
PENTIUM TM 60 MHz PCI 8MO:	1 539 \$
PENTIUM TM 75 MHz PCI 8MO:	1 699 \$
PENTIUM TM 90 MHz PCI 8MO:	1 899 \$
PENTIUM TM 100 MHz PCI 8MO:	2 299 \$

TOUS NOS ORDINATEURS COMPRENNENT :

- DISQUE DUR 540 MO
- 128 KO CACHE OU 256 KO POUR PENTIUM
- LECTEUR 1.44 MO
- CONTRÔLEUR DE AVEC PORTS 25/1P/1J
- CLAVIER BLINGUE
- GARANTIE 2 ANS PIÈCES ET MAIN D'ŒUVRE
- MONITEUR ET CARTE VIDÉO 1024x640 À PARTIR DE 385 \$

OPTION : SERVICE SUR PLACE
GARANTIE 3 ANS PIÈCES ET MAIN D'ŒUVRE
ORDINATEURS CERTIFIÉS NOVELL

FABRIQUÉS AU QUÉBEC

LOGICIELS ET CD FRANÇAIS EN MAGASIN

IBM COMPAQ

OUVERT DÈS 9 HEURES
1881, RUE GUTENBERG, LAVAL 682-6466
AUTOROUTE DES LAURENTIDES NORD (15),
SORTIE 10, 1^{re} RUE À DROITE

PRÊTS ÉTUDIANTS DISPONIBLES SUR PLACE

PROPRIÉTÉS DE PRESTIGE



À SAINT-LAZARE

«Le Boisé Colonial», une maison MONARCH, luxueux cottage dans un site enchanteur. 209 000 \$. Taxes municipales 1 452 \$. Pompe à chaleur, baignoire à tourbillon, etc.
1458, rue des Cascades
tél.: 424-2271 • 455-3313



ÎLE YALE

Domaine privé sur une île de rêve à 20 minutes de Montréal. Un pont privé donne accès à cette île boisée d'une superficie de 15 acres. On y retrouve une résidence principale de style «vieux Manoir» de grand luxe comprenant une piscine intérieure, 5 garages, 4 foyers, 5 chambres, 3 salles de bains, etc. On y retrouve également une résidence secondaire pouvant accommoder les invités ou les domestiques. Idéal pour gens d'affaires avertis, promoteurs immobiliers ou artistes. Vente — Échange — Financement disponible
Michel St-Jacques, Pro-Bec courtier, 625-5255



À LORRAINE LE SUMMUM DU RACÉ!

D'une architecture exclusive, somptueuse résidence tout en briques blanches, fenestration grandiose, plafonds hauts, moulures et boiseries, 12 vastes pièces où s'allient à merveille des planchers d'ardoise et de marbre. Cuisine haut de gamme 'design' et luxueuse, tout équipée ++. Symbiose de perfection!
CLAUDETTE L. BOITEAU agent immobilier affilié
RE/MAX 2001 INC. (514) 625-7001



SARAGUAY - MONTRÉAL

Cottage adjacent au bois de Saraguay. 3 chambres, foyer, terrain paysager de 10 545 pi², système d'arrosage automatique, piscine creusée, alarme, climatisation, etc. Voisin du collège Ste-Marcelline. Prix: 300 000 \$.
PROPRIO DIRECT INC., CODE 12 265
TEL.: 856-4444



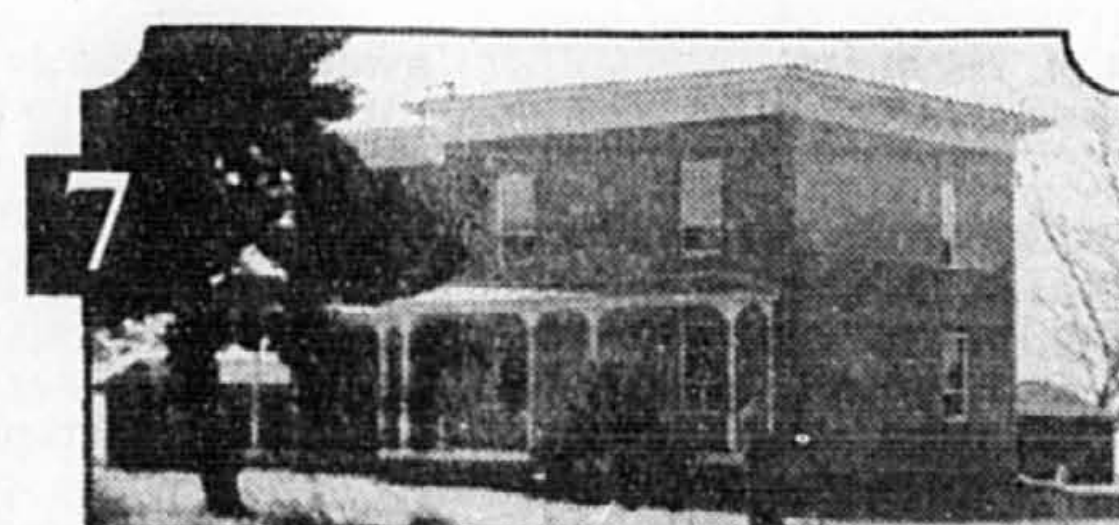
À BROMONT

Domaine avec lac privé, 30 acres, 2 ruisseaux, 6 garages, 3 salles de bains, 5 chambres à coucher, sauna, tourbillon, bain de vapeur, 3 foyers, tennis en terre battue, accès à une piste cyclable, un sentier équestre, du ski, des cascades d'eau, et plus encore.
769-2448.



À BROSSARD: VISITE LIBRE

DIMANCHE 7 MAI DE 14 H À 16 H
UNE MAISON 'ENDIMANCHÉE'
Gâtez-vous! Maison de 11 pièces exceptionnelle pour ses dimensions (47 x 43 x 49 pi) et son décor d'avant-garde. Plafonds hauts, salle de séjour gigantesque, marbre rose, escalier art déco, et plus encore. À voir de plus près au 7970, rue Rostand. 299 000 \$.
Hélène L'Hérault, Re/Max Brossard 466-6000.



À SAINT-POLYCARPE

Spacieuse résidence d'époque rénovée, 10 pièces, 4 chambres, 2 salles de bain. Garage double, remise. Site de choix: 47 138 pi² à la campagne offrant calme et intimité. À moins d'une heure de Montréal.
Groupe immobilier Michel Daoust enr., courtier immobilier agréé,
1-514-267-4234.



À SAINT-LAZARE (599 000 \$)

La ville à la campagne! Idéal pour cadre. Grand terrain de 33 910 pi², paysager, avec piscine chauffée, 13 pièces comprenant 4 salles de bain et une salle d'exercice avec baignoire à tourbillon et douche de vapeur. Étang artificiel, 3 foyers en marbre, etc. Taxes: 3 150 \$. Pour brochure en couleurs, téléphonez à:
JACQUES MARQUIS, 591-1311 (514) 458-7902
Re/Max (Royal) Jordan inc. (Hudson), courtier affilié agréé.

VOUS AVEZ UNE PROPRIÉTÉ À VENDRE ?
Inscrivez-la sous cette rubrique le mardi dans le cahier Économie.
Un espace vous est offert à seulement 104 \$
RÉSERVEZ-LE SANS TARDER EN APPELANT LE: 285-7062.

La Presse

Vente de la Norois : Métro-Richelieu conteste la décision de la Régie

LISA BINSSE

■ Comme il fallait s'y attendre, Métro-Richelieu ne prise pas la décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux qui lui interdit de vendre sa bière, la Norois, et va la contester.

Elle présentera ce matin en Cour supérieure une requête en sursis pour suspendre l'exécution de la décision de la Régie tant et aussi longtemps que le tribunal ne se sera pas prononcé sur le fond du dossier. Une requête en révision judiciaire, présentée en même temps, sera entendue plus tard, vraisemblablement d'ici deux semaines.

La semaine dernière, la brasserie ontarienne Lakeport s'est vue retirer le droit de brasser la Norois pour le compte de Métro-Richelieu, droit que lui avait reconnu le même organisme gouvernemental le 22 juin.

Cette décision prenait effet dès la semaine dernière. Métro-

Richelieu soutient dans sa requête en révision judiciaire et pour sursis qu'elle subira un préjudice irréparable parce la Norois, commercialisée depuis juillet 1994, ne pourra plus l'être lorsque les stocks détenus par les détaillants seront vendus.

Le préjudice « ne peut en aucune façon être compensé pécuniairement ni par quelque autre moyen », peut-on lire dans la requête. Métro-Richelieu soutient que la décision de la Régie affaiblit sa position concurrentielle dans le marché alimentaire canadien. Elle a rappelé que depuis octobre 1994, Labatt brasse pour la chaîne alimentaire ontarienne Loblaw's sa bière maison, « President's Choice ».

Il y a plus de 1000 détaillants au Québec qui offrent cette bière et les stocks disparaîtront rapidement pour la plupart des détaillants. Depuis juillet 1994, plus de 550 000 caisses de 24 bouteilles ont été vendues.

C'est à la demande de l'Association des brasseurs du Québec et des brasseries Molson O'Keefe et Labatt que la Régie a révisé et renversé sa propre décision.

La Régie, dans la décision de mardi 25 avril, invoque « l'erreur grossière et manifeste » faite par les régisseurs qui ont rendu la décision de juin dernier.

Ces derniers n'ont pas pris en considération qu'Épiciers Unis Métro Richelieu était elle-même détentrice d'un permis d'épicerie.

La Loi sur la SAQ ne permet pas qu'il y ait des liens ou des intérêts entre un détenteur de permis d'épicerie et un fabricant de bière.

Dans la requête signifiée hier matin par Me Marc-André Blanchard, du cabinet d'avocats Lafleur, Brown, ce dernier allègue que la décision de la Régie est mal fondée, incohérente, erronée et illégale.

Unitel attend toujours la décision des banquiers sur sa dette de 650 millions

Presse Canadienne
TORONTO

■ Les banquiers d'Unitel Communications n'avaient toujours pas répondu hier à la demande de prorogation d'échéance de paiement d'un prêt de 650 millions présentée par la compagnie de téléphone interurbain aux prises avec des difficultés financières.

Cependant, un porte-parole d'Unitel a indiqué que la société n'était pas inquiète pour l'instant, précisant qu'il pouvait s'écouler un jour ou deux — ou peut-être même plus — avant que la réponse ne lui parvienne.

« Les discussions sur les termes et conditions se poursuivent encore », a rappelé Carleen Carroll.

« Nous sommes confiants d'obtenir un délai de paiement, mais nous ne savons pas encore quand l'affaire sera conclue. »

Le prêt est échu depuis vendredi dernier.

Quelques jours auparavant, cependant, Rogers Communications et AT and T, les actionnaires d'Unitel, avaient injecté 45 millions dans la compagnie dans le but de la maintenir à flot pendant au moins deux mois.

On espérait ainsi que les banques accorderaient une prorogation d'échéance de paiement du prêt en tenant compte de l'engagement de 45 millions pris par les deux grandes firmes de communications.

Unitel, qui est la deuxième plus grande entreprise du secteur des appels interurbains, est la propriété à 48 % du Canadien Pacifique, à 29,5 % de Rogers et à 22,5 % d'AT & T.

Unitel perd environ 1 million de dollars par jour ouvrable, même si les revenus du premier trimestre ont augmenté de 31 % par rapport à l'an dernier.

SANDOZ



Jean-Pierre Trudel, ARP

Monsieur Hans J. Mäder, président-directeur général de Sandoz Canada annonce la nomination de M. Jean-Pierre Trudel, ARP au poste de Vice-président - Affaires publiques de la compagnie.

Diplômé en journalisme et en sciences politiques de l'Université Laval de Québec et en administration de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, Monsieur Trudel est entré au service de Sandoz Canada en 1991. M. Trudel possède une vaste expérience du domaine des Affaires publiques qu'il a acquise auprès d'entreprises privées et du secteur parapublic.

Membre de la Société des Relations publiques du Québec et de la Société canadienne des relations publiques, M. Trudel a reçu des prix de distinction de ces deux associations en plus d'avoir assumé plusieurs responsabilités dont celle de Président du Jury du Concours national des Prix d'Excellence. Depuis 1988, M. Trudel siège au Comité consultatif du Boston College Center for Corporate Community Relations.

Sandoz Canada est une filiale du Groupe Sandoz situé en Suisse qui emploie plus de 53 000 personnes et exerce ses activités dans quelque 60 pays. L'entreprise figure parmi les chefs de file de l'industrie pharmaceutique canadienne.

AVENTURE

ELECTRONIQUE

LA PLUS GRANDE CHAÎNE EN ÉLECTRONIQUE DU QUÉBEC

ENSEMBLES MULTIMÉDIA, MÉMOIRE, DISQUES RIGIDES, DISQUETTES pour IBM et MAC, LOGICIELS et JEUX, IMPRIMANTES, FAX-MODEMS, DIGITALISERS, et ACCESSOIRES

SUPPORT TECHNIQUE
APRÈS-VENTE
1-800-310-9525
7 JOURS SEMAINE
SUR PRODUITS INFORMATIQUES

AST

LOGICIELS INCLUS
MS DOS, Windows, Lotus Quickdraw, Lotus Organizer, AST Works, Encarta, Delina Winfax

CD-ROM 4X

NOUVEAU

486DX2 66MHz MULTIMÉDIA

- Processeur 486DX266MHz Intel™
- Disque rigide de 540 Mo
- Lecteur 3.5", 1.44Mo
- Mémoire vive de 8Mo extensible à 36Mo
- Haut-parleurs stéréo et microphones intégrés
- Lecteur CD-ROM 4X
- Son 16-bit
- Carte graphique local bus SVGA 16-bit
- Fax/modem 14.4Kbps
- Résolution maximum de 1280 x 1024 x 256
- Mémoire vidéo de 1Mo
- Clavier et souris
- Moniteur 14" SVGA 28NI

249900

Packard Bell

PLUS DE 27 LOGICIELS INCLUS

CD-ROM 4X

NOUVEAU

Intel Pentium 75 MULTIMÉDIA

- Processeur Intel Pentium™75MHz
- Disque rigide de 1.2Go
- 8Mo extensible à 72Mo
- Lecteur 3.5" HD
- Fax/Modem 14.4Kbps
- Carte de son 16 bits stéréo et haut-parleurs avec 16 SHS™ 3D son d'amphithéâtre
- Mémoire vidéo de 1Mo extensible à 2Mo
- Lecteur CD-ROM 4x multi-session, compatible XA
- Clavier et souris
- MONITEUR EXTRA

319900

Canon

RABAIS 100\$
Reg. 699.00

59900

IMPRIMANTE COULEUR à BULLES D'ENCRE BJC-600

- Bulles d'encre noir véritable
- Qualité laser
- Résolution de 360 ppp
- Système d'encre à 4 cartouches
- Format de papier: Lettre, legal, enveloppe
- Type de papier: ordinaire, enveloppe, papier couché et transparents

NEC

RABAIS 50\$
Reg. 599.00

54900

IMPRIMANTE SUPERScript S610

- Résolution de 300ppp
- Vitesse d'impression de 6 pages par minute

LOGICIELS

RABAIS 5\$
Reg. 34.99

2999

ENSEMBLE DE BRANCHEMENT sur INTERNET pour IBM

INTERNET CONNECTION
Les pages jaunes complètes sur Internet
• CD-ROM

2499

Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles sont des démonstrateurs ou fin de ligne et ne sont pas disponibles dans tous nos magasins.

BOUTIQUES de Montréal et de la région						
MONTRÉAL OUEST Boul. Brunswick à Fairview 630-6815	MONTRÉAL CENTRE Centre Décor Décarie 733-6900	ST-LÉONARD 4550 Métropolitain est 722-4550	RIVE-NORD Centre Décor 440 686-3956	RIVE-SUD 8100 boul. Taschereau 923-8100	SHERBROOKE 3280 boul. Portland 346-6633	TROIS-RIVIÈRES Carrefour Trois-Rivières-Ouest 691-4520

Un concours in-Contour-nable!

Louez gagnant!

■ Dès que vous louerez une nouvelle Ford Contour 1995 chez Hertz, vous pourriez en gagner une, car vous participerez automatiquement au concours « Louez gagnant! » de Hertz. Ou ce pourrait être l'un des cent certificats-cadeaux de 100 \$ également offerts.* Jusqu'à la fin de juin, vous trouverez la Contour aux comptoirs Hertz participants d'un bout à l'autre du Canada. Lorsque vous viendrez prendre votre Ford Contour, vous pourrez obtenir un itinéraire informatisé qui vous indiquera le plus court chemin jusqu'à votre destination.

■ Et si vous la rendez à Hertz dans un grand aéroport canadien, un représentant de notre Service de reprise en charge accélérée vous accueillera avec la voiture, pour que vous puissiez repartir en moins d'une minute.

■ Pour réserver votre Contour, consultez votre agent de voyages ou appelez Hertz au 1 800 263-0678.

■ Vous apprécierez la nouvelle Ford Contour de Hertz. Et en louant gagnant chez Hertz, vous aurez peut-être le plaisir de posséder une in-Contour-nable.



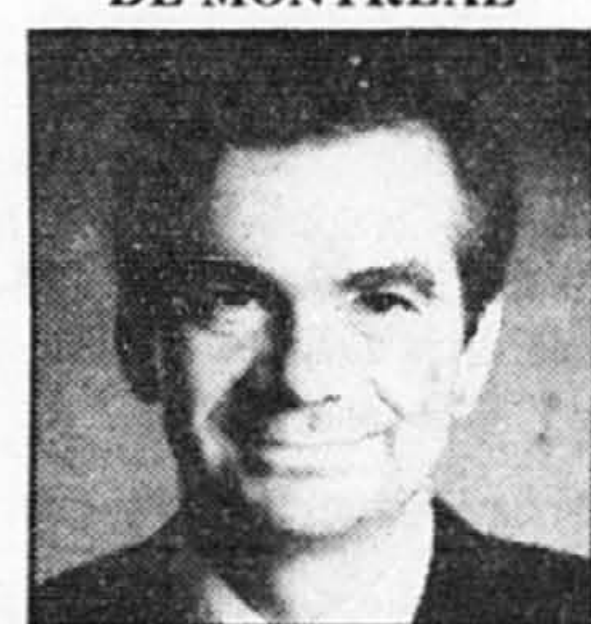
* Aucun achat nécessaire pour gagner. Informez-vous aux comptoirs Hertz participants. D'autres formes de participation au concours sont offertes.

Hertz

CLASSEURS USAGÉS
REMIS À NEUF
2, 3, 4 OU 5 TIROIRS
AUSSI CHAÎSES,
BUREAUX, BUFFETS,
BIBLIOTHÈQUES.

4465, POIRIER, ST-LAURENT
331-3165

LE CERCLE CANADIEN DE MONTRÉAL



Conférencier :
DOMINIC D'ALESSANDRO, F.C.A.
Président et chef de la direction
Financière Manuvie
Sujet : « Développement au sein de l'industrie d'assurance-vie »

Déjeuner-causerie
Le lundi 8 mai 1995
12 h pour 12 h 30
LE CENTRE SHERATON MONTRÉAL
Salle de bal

Commanditaire :
Caron Bélanger Ernst & Young

DATE LIMITE DES RÉSERVATIONS ET ANNULATIONS :
le jeudi 4 mai 1995
avant 16 h

Billets: 45 \$ / Tables de 8: 360 \$
Réservations: 499-0333

AILES

LES AILES DE LA MODE

RESTEZ VOUS-MÊME
EN LAINE FRAÎCHE.

NOTRE COLLECTION
DE COSTUMES EN
LAINE FRAÎCHE DE
299 \$ À 1050 \$

FABIO
INGHIRAMI



L'AUTRE CÔTÉ DE LA MODE
LES AILES DE LA MODE
MAIL CHAMPLAIN
BROSSARD • (514) 672-4537

Lloyd's au bord de la crise de solvabilité

Agence France-Presse
LONDRES

■ Lloyd's a enregistré l'an dernier une diminution de 22,5 % de son Fonds Central : ce compte destiné à éponger en ultime recours les pertes du marché londonien de l'assurance ne totalisait plus en 1994 que 737,5 millions de livres contre 907,3 millions un an plus tôt.

Or, selon les comptes 1994 publiés hier, les Names — ces investisseurs privés qui sont responsables des contrats d'assurance en cas de pertes —, devaient encore au 31 décembre 1,06 milliard de livres, contre 661,6 millions un an plus tôt.

Même en additionnant à ce Fonds Central les actifs nets de 259 millions de livres et le fonds spécial pour hauts-risques de 43 millions, les sommes dues par les Names ne sont pas totalement couvertes.

Les spéculations sur une éventuelle fermeture du marché londonien risquaient donc de s'amplifier, selon les spécialistes qui n'excluaient pas que le Lloyd's ne puisse pas passer avec succès son examen annuel de solvabilité en août prochain ou 1996.

Selon le Lloyd's, le déficit de 1,06 milliard a été causé par quelque 9 000 des 33 000 Names, qui n'ont pu honorer leurs engagements.

Le marché attend maintenant avec intérêt l'annonce vers la fin du mois des comptes définitifs 1992, ceux qui chiffreront avec précision le montant des pertes, calculées avec trois ans de décalage pour permettre le traitement des sinistres.

Selon les experts indépendants Chatset, ces pertes 1992 devraient afficher 1,47 milliard de livres, le Lloyd's ne devenant bénéficiaire que l'année suivante avec des bénéfices d'environ un milliard de livres pour 1993 et 800 millions pour 1994.

La semaine dernière, Chatset avait déjà estimé qu'une crise de solvabilité pourrait se dessiner au mois d'août, car Lloyd's pourrait prochainement manquer de cash pour répondre aux demandes d'indemnités des assurés. A moins que les Names n'accablent leurs paiements, Lloyd's pourrait devoir leur imposer un prélèvement ou solliciter un emprunt auprès de la Banque d'Angleterre, avait prévenu Chatset.

David Rowland, le président du Lloyd's, avait cependant démenti toute crise immédiate de liquidités, assurant que Lloyd's n'était pas en discussions avec la Banque d'Angleterre sur un plan de sauvetage.

Jusqu'ici, les pertes annoncées depuis l'exercice 1988 totalisent 7 milliards de livres, un chiffre accumulé à cause d'une série de catastrophes telles que l'explosion de la plate-forme pétrolière Piper Alpha en

mer du Nord en 1988, la marée noire de l'Exxon Valdez et l'ouragan Hugo aux États-Unis en 1989, ou les tempêtes de 1990 en Europe. Sans compter l'héritage des décennies précédentes, remontant jusqu'aux années 40, lorsque Lloyd's avait passé une série de contrats aux États-Unis dont il doit aujourd'hui honorer la facture en raison du dossier notamment de la pollution et contamination par l'amiante.

Le président

Malgré les difficultés, le marché londonien des assurances des Lloyd's devrait passer avec succès les tests officiels de solvabilité cette année, estime par ailleurs son président, David Rowland, dans le rapport annuel.

« Nos finances sont soumises chaque année à un examen du département du Commerce et de l'Industrie. Nous pensons satisfaire à ses exigences en 1995 comme nous l'avons fait en 1994 », écrit-il.

Le président admet toutefois qu'il sera plus difficile cette année de passer ce test avec succès.

David Rowland reconnaît en outre qu'après plusieurs années déficitaires, la situation financière des membres des Lloyd's et du « fonds central » du marché est très difficile.

BioChem Pharma adopte une « dragée toxique »

RICHARD DUPAUL

■ Pour ne pas être pris de court par un prédateur éventuel, le conseil d'administration de BioChem Pharma a adopté un régime de protection contre les offres d'achats non sollicitées, mieux connu comme une « dragée toxique » ou « poison pill ». Les analystes s'interrogent toutefois sur la pertinence de cette décision.

Ce régime, qui doit être approuvé par les actionnaires à l'assemblée annuelle le 7 juin, est conçu « pour accorder aux administrateurs et aux actionnaires un délai suffisant » afin d'évaluer une offre et tenter de trouver des solutions de rechange en cas d'une OPA (offre publique d'achat), explique la direction dans un communiqué.

On précise que le régime ne « vise pas à empêcher le lancement d'offres publiques ». Et il n'y aurait pas d'OPA en cours ou imminente, insiste une porte-parole de la société pharmaceutique, Mme Christine Lennon.

En vertu du régime, qui est valide pendant cinq ans, le CA de BioChem autorise la distribution d'un droit de souscription par action ordinaire en circulation par propriétaire inscrit le 28 avril.

Les droits permettront à leur porteur d'acquiescer des actions ordinaires de BioChem à un prix de 50 % inférieur au cours pratiqué sur le marché dès qu'une personne ou un groupe acquiert au moins 20 % des actions ordi-

naires. En multipliant ainsi le nombre des actions en circulation, la manœuvre vise à rendre prohibitif le coût d'une acquisition.

Toutefois, les droits ne peuvent être exercés en cas d'une offre autorisée par la direction. Une offre est « autorisée » si elle prévoit une période minimale de dépôt de 60 jours et si elle est offerte à tous les actionnaires. Elle doit aussi remplir d'autres conditions, comme celle d'être acceptée par des porteurs, indépendants de l'acheteur, qui déposent au moins 50 % de leurs actions, auquel cas l'offre doit être prolongée de 15 jours ouvrables.

Selon Mme Lennon, le but est de donner plus de temps au conseil de se prononcer. « Normalement, la loi prévoit un délai de 21 jours, ce qui est très peu. C'est dans l'intérêt de tous qu'une offre soit évaluée à sa juste valeur », dit-elle.

Cependant le régime, qui ressemble à ceux adoptés par d'autres sociétés canadiennes, ne suscite pas le même enthousiasme chez les analystes. M. Norrland Roy, de la firme Lévesque Beaudin Geoffrion, se dit « opposé à tous les régimes de la sorte » parce que ceux-ci visent généralement à protéger les intérêts de la direction. Selon lui, il est préférable de laisser les actionnaires minoritaires « juger par eux-mêmes la valeur d'une offre ».

L'action de BioChem a clôturé à 21,87 \$ hier à la Bourse de Montréal, en hausse 25 cents.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

APPEL D'OFFRES

CONSTRUCTION Chantier n°1 : Casino de l'Outaouais à HULL

LOT n°25 (1-09250-01) : Cloisons sèches, murs extérieurs

Chantier n°4 : Casino de l'Outaouais

LOT n°26 (4-16000-01) : Électricité, stationnement

Garantie de soumission : cautionnement de 10 % de la valeur de la soumission pour le lot n°25 (1-09250-01) et le lot n°26 (4-16000-01).

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 3 mai 1995 à partir de 15 h 00, par remise d'un montant non remboursable de 40 \$ par lot, toutes taxes incluses, uniquement par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de Casiloc inc., filiale de Loto-Québec. (L'ARGENT COMPTANT NE SERA PAS ACCEPTÉ).

Les documents de soumission sont disponibles au bureau de Casiloc Inc. au 490, boul. St-Joseph, 3^e étage, Hull (Québec) J8Y 3Y7 Téléphone: (819) 773-3060 ou 1 (800) 749-1884. Prière de téléphoner avant d'effectuer la cueillette du document.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission à l'ordre de Casiloc inc., filiale de Loto-Québec.

Casiloc inc. se réserve le droit de n'accepter aucune soumission, même la plus basse.

Date et heure limites de réception des soumissions : le 15 mai 1995 à 15 h 00

J.-C. Champagne, ing., arch.
Directeur de la construction

CASILOC inc.

Filiale de Loto-Québec

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

1860-05-95

Fourniture d'uniformes.

Documents disponibles

- Service de l'approvisionnement, 8845, boul. Saint-Laurent, (réception), Montréal, à compter du mardi 2 mai 1995 de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

(Information générale : Tél. : (514) 280-4824)

Prix

25,00 \$ (non remboursable) pour chaque exemplaire, en argent comptant.

Dépôt et ouverture des soumissions

Siège social de la STCUM, 800, rue de La Gauchetière Ouest, accueil principal (1-4100), Montréal, le jeudi 11 mai 1995 jusqu'à 15h00, lesquelles seront ouvertes immédiatement après.

Garantie de soumission

Chèque visé ou cautionnement de soumission de dix pour cent (10%).

Note

Les soumissions doivent être présentées sur les formulaires spécialement préparés à cet effet et accompagnées de la garantie de soumission.

La Société ne s'engage à accepter, ni la plus favorable, ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Daniel Robert, avocat

le secrétaire et directeur du Contentieux.

STCUM

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la présente qu'une demande d'autorisation d'enlever la gare de Val Royal, Montréal (Québec), a été soumise à l'Office national des transports. Cette demande n'affecte en rien le service de trains de banlieue.

Pour de plus amples renseignements sur les changements proposés, adressez votre demande à :

M. R. Belanger
Directeur général — MonTrain
CN Amérique du Nord
1060, rue University
bureau 6313
Montréal (Québec)
H3B 3A2

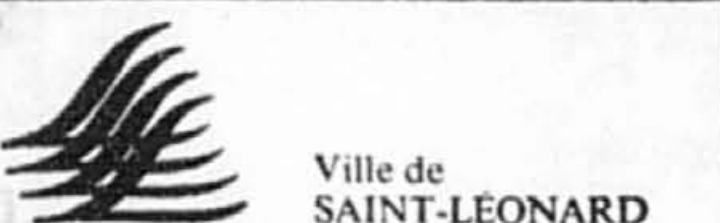
Quiconque désire présenter ses doléances relativement à la requête du CN peut le faire en écrivant au :

Bureau du Secrétaire
Office national des transports
Ottawa (Ontario)
K1A 0N9

Dans les 30 jours suivant la date du présent avis et en faisant parvenir une copie à :

S.A. Cantin
Avocat général (réseau)
Affaires juridiques
CN Amérique du Nord
Case postale 8100
Montréal (Québec)
H3C 3N4

Le 18 avril 1995



Ville de SAINT-LEONARD

SOUSSION PUBLIQUE
OBJET: Aggrandissement des pavillons: Coubertin — contrat n° 201-56A, Pie XII — contrat n° 201-57A et Ferland — contrat n° 291-58A

Monsieur Pierre Santamaria, ingénieur, directeur général de la Ville de Saint-Leonard, recevra jusqu'à 14 h, le jeudi 1er juin 1995, à son bureau situé en l'hôtel de ville de Saint-Leonard, 8400, boulevard Lacordaire, des soumissions cachetées, adressées au directeur général de la Ville et portant l'inscription suivante:

SOUSSION
— aggrandissement du pavillon Coubertin — contrat 201-56A
SOUSSION
— aggrandissement du pavillon Pie XII — contrat 201-57A
SOUSSION
— aggrandissement du pavillon Ferland — contrat 291-58A

Ne seront considérées que les soumissions complètes sur les formules préparées par les Services techniques. Ces formules et autres documents de soumissions pourront être obtenus au bureau du directeur général, 8400 boulevard Lacordaire, Saint-Leonard, moyennant un montant NON REMBOURSABLE de 50 \$ par contrat, incluant les taxes, en argent ou chèque visé payable à la Ville de Saint-Leonard.

Pour être valable, chaque soumission devra être accompagnée d'un dépôt de garantie, sous la forme prévue au cahier des charges.

Lesdites soumissions seront ouvertes en présence des parties intéressées à l'hôtel de ville, 8400 boulevard Lacordaire, à la salle du conseil municipal, le jeudi 1er juin 1995, à 14 h.

La Ville de Saint-Leonard ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Donné à Saint-Leonard, ce 2e jour du mois de mai 1995.

LE GREFFIER DE LA VILLE
GEORGES LARIVÉE, o.m.a.
M2235584

la Baie CORRECTIONS

Veuillez prendre note des corrections suivantes à apporter au cahier «Célébrons notre 325^e anniversaire», de la Baie en vigueur du mercredi 3 mai au dimanche 7 mai 1995.

Page 17, Article 15. On aurait dû lire : Notre prix ord. : 31,99\$.

Page 17, Article 19. On aurait dû lire : Notre prix ord. : 44,99\$.

Page 24, Article 18. Retard de livraison. Substitut offert.

Page 25, Article 11. Les articles suivis ne sont pas en solde. Le rabais de 50% réfère à l'économie sur les prix des plats s'ils sont achetés séparément.

Page 27, Article 13. Retard de livraison. Bon d'achat différé offert.

Notre clientèle vaudra bien excuser ces erreurs et contretemps.

POUR L'AVENIR DES ENFANTS

unicef
Fonds des Nations Unies pour l'enfance



Ville de SAINT-LEONARD

SOUSSION PUBLIQUE

OBJET: Reconstruction des terrains de tennis aux parcs Pie XII, Ladaviersière et Ferland et construction de nouveaux terrains au parc Coubertin. Contrat n° 201-63

Monsieur Pierre Santamaria, ingénieur, directeur général de la Ville de Saint-Leonard, recevra jusqu'à 14 h, le jeudi 18 mai 1995, à son bureau situé en l'hôtel de ville de Saint-Leonard, 8400, boulevard Lacordaire, des soumissions cachetées, adressées au directeur général de la Ville et portant l'inscription suivante:

SOUSSION
Reconstruction des terrains de tennis aux parcs Pie XII, Ladaviersière et Ferland et construction de nouveaux terrains au parc Coubertin. Contrat 201-63

Ne seront considérées que les soumissions complètes sur les formules préparées par les Services techniques. Ces formules et autres documents de soumission pourront être obtenus au bureau du Directeur général, 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Leonard, moyennant un montant NON REMBOURSABLE de 50 \$, incluant les taxes, en argent ou chèque visé payable à la Ville de Saint-Leonard.

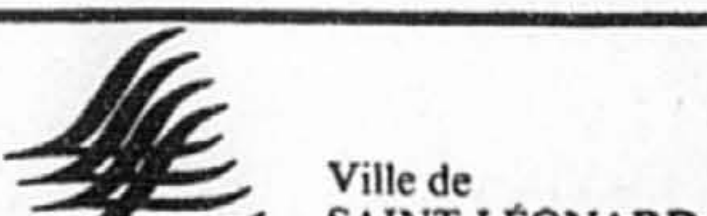
Pour être valable, chaque soumission devra être accompagnée d'un dépôt de garantie, sous la forme prévue au cahier des charges.

Lesdites soumissions seront ouvertes en présence des parties intéressées à l'hôtel de ville, 8400, boulevard Lacordaire, à la salle du conseil municipal, le jeudi 18 mai 1995, à 14 h.

La Ville de Saint-Leonard ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Donné à Saint-Leonard, ce 2e jour du mois de mai 1995.

LE GREFFIER DE LA VILLE
GEORGES LARIVÉE, o.m.a.
M2235577



Ville de SAINT-LEONARD

SOUSSION PUBLIQUE

OBJET: Fourniture d'un camion autopompe année 1995 neuf

Monsieur Pierre Santamaria, ingénieur, directeur général de la Ville de Saint-Leonard, recevra jusqu'à 11 h, le jeudi 1er juin 1995, à son bureau situé en l'hôtel de ville de Saint-Leonard, 8400, boulevard Lacordaire, des soumissions cachetées, dans les enveloppes spéciales fournies à cet effet, adressées au directeur général de la Ville et portant l'inscription suivante:

SOUSSION — Fourniture d'un camion autopompe année 1995 neuf

Ne seront considérées que les soumissions complètes sur les formules préparées par le Service des finances et de l'approvisionnement, module approvisionnement de la Ville de Saint-Leonard. Ces formules et autres documents de soumission pourront être obtenus au bureau du directeur général, au 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Leonard.

Pour être valable, chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne ou d'un cautionnement de soumission tel que requis et défini sur la formule de soumission fait à l'ordre de la Ville de Saint-Leonard.

Lesdites soumissions seront ouvertes en présence des parties intéressées à l'hôtel de ville, 8400, boulevard Lacordaire, à la salle du conseil municipal, le jeudi 1er juin 1995 à 11 h.

La Ville de Saint-Leonard ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Donné à Saint-Leonard, ce 2e jour du mois de mai 1995.

LE GREFFIER DE LA VILLE
GEORGES LARIVÉE, o.m.a.
M2235592

Ciel ouvert : Air Canada compte sur le Regional Jet

MARIE TISON
de la Presse Canadienne
WASHINGTON

■ Air Canada compte sur la qualité de son service et sur le Regional Jet de Canadair pour faire face à la concurrence américaine sur ses nouvelles liaisons avec les États-Unis.

C'est ce qu'a déclaré hier le président-directeur général de l'entreprise canadienne, M. Hollis Harris, après avoir inauguré le premier vol d'Air Canada entre la capitale canadienne et la capitale américaine.

Depuis la signature en février dernier de l'entente « Ciel ouvert », qui libéralise le transport aérien entre le Canada et les États-Unis, les compagnies aériennes canadiennes et américaines ont annoncé nombre de nouvelles liaisons entre les villes des deux pays.

En plus de sa nouvelle liaison entre Ottawa et l'aéroport Dulles de Washington, Air Canada inaugurera le 19 juin prochain une liaison entre Montréal et l'aéroport National de Washington, et entre Toronto et le même aéroport de la capitale américaine.

Air Canada deviendra alors la première compagnie non-américaine à desservir National, un aéroport situé tout près du centre-ville de Washington qui était réservé jusqu'à maintenant aux vols domestiques.

En conférence de presse à l'ambassade canadienne à Washington, puis au cours d'un déjeuner offert au même endroit, M. Harris a déclaré qu'il ne craignait pas la concurrence américaine.

Regional Jet

Lors du déjeuner, il a affirmé que l'appareil choisi par Air Canada pour desservir ses nouvelles liaisons aux États-Unis, le Regional Jet de Canadair (CL-65), allait lui permettre d'être plus compétitif.

Il a expliqué que l'appareil était aussi confortable que les avions plus gros, qu'il permettait d'offrir le même service, mais qu'il était beaucoup moins coûteux à opérer.

Il a ajouté que le Regional Jet symbolisait parfaitement l'enten-

te « Ciel ouvert », parce qu'en plus de relier des villes américaines et canadiennes, il générerait des retombées économiques des deux côtés de la frontière.

La construction de chaque CL-65 nécessite l'emploi de 80 personnes-année à l'usine de Bombardier, dans la région de Montréal, et 185 personnes-année chez ses fournisseurs. Certains de ces emplois se retrouvent à Lynn, au Massachusetts, où sont fabriqués les moteurs du Regional Jet.

Air Canada prévoit que son expansion aux États-Unis entraînera l'achat de 48 à 50 CL-65.

M. Harris a affirmé qu'Air Canada avait d'autres avantages : une bonne réputation en fait de service, la meilleure performance nord-américaine en fait de ponctualité, et des vols directs.

Valujet
La liaison Washington-Ottawa d'Air Canada constituera ainsi la première liaison directe entre les deux capitales.

M. Harris a déclaré en conférence de presse que la compétition de Valujet n'effrayait pas non plus Air Canada.

Valujet est une nouvelle compagnie américaine qui offre des tarifs extrêmement bas et un minimum de service. Elle a inauguré récemment une liaison entre l'aéroport Dulles de Washington et Montréal.

Le président-directeur général d'Air Canada a expliqué que Valujet visait davantage les voyageurs d'agrément, alors qu'Air Canada cherchait plutôt à satisfaire les gens d'affaires.

Il a ajouté que Valujet ne pourrait pas garder ses tarifs aussi bas qu'actuellement parce que ses employés commencent déjà à réclamer les mêmes conditions de travail que les autres travailleurs de l'industrie aérienne.

Avec l'entente « Ciel ouvert », Air Canada entend inaugurer une vingtaine de nouvelles liaisons entre le Canada et les États-Unis au cours des 18 prochains mois. M. Harris a dit espérer que la compagnie canadienne double les revenus de ses liaisons avec les États-Unis au cours des trois prochaines années, pour atteindre 1,2 milliard \$ CAN.

Mobil supprime 4 700 emplois dans le monde

Agence France-press
FAIRFAX

■ Le groupe pétrolier américain Mobil a annoncé hier la suppression de 4 700 emplois sur 51 000 dans le monde, et la constitution d'une charge pour restructuration de 300 millions de dollars après impôts sur les résultats du deuxième trimestre.

La restructuration permettra au groupe d'économiser quelque 750 millions par an sur ses coûts d'exploitation dans les activités dites de soutien et 300 millions dans les activités principales aux États-Unis, a précisé Mobil dans un communiqué publié à son siège de Fairfax (Virginie).

La restructuration devrait être achevée dans un an. Quatre mille emplois seront supprimés parmi le personnel de soutien, qui compte 14 500 personnes dans le

monde. 700 emplois seront supprimés dans les activités de raffinage et commercialisation aux États-Unis.

Nous sommes dans un secteur d'activité extrêmement compétitif et les changements que nous apportons dans la façon de conduire notre entreprise sont essentiels pour l'avenir, a souligné le PDG de Mobil, Lucio Noto.

Le groupe pétrolier a dégagé au premier trimestre un bénéfice net de 636 millions, en hausse de 19 % sur celui du premier trimestre 1994. Mais ce bénéfice a été réalisé essentiellement grâce à l'essor de la branche chimique. Mobil comme les autres groupes pétroliers a vu les marges de ses activités de raffinage aux États-Unis rétrécir très nettement.

Mobil a supprimé un peu plus de 10 000 emplois depuis la fin de 1991.



Est-elle plus fidèle à vos concurrents
qu'à vous?

Marketing relationnel. Programme de fidélisation. Les compagnies dépensent des millions de dollars pour acquérir la fidélité de leur clientèle.

Une grande partie de cette somme pourrait être économisée, si les dirigeants de compagnies connaissaient mieux les clients à qui ils s'adressent.

Par exemple, si une compagnie aérienne se doutait que 15% de ses «grands voyageurs» accumulent jusqu'à deux fois plus de milles avec une autre ligne aérienne, pensez à la façon dont cela affecterait les activités marketing dirigées vers ces clients.

Ou encore, si une compagnie de boissons gazeuses pouvait savoir avec précision quels clients dans un quartier donné de n'importe quelle ville

choisissent tel produit, imaginez les changements qui seraient opérés dans la distribution et la promotion.

À n'en pas douter, l'information sur la clientèle est sûrement l'outil le plus utile d'une entreprise.

Et parmi toutes les compagnies d'information, nous sommes la seule à associer aussi efficacement les capacités de l'informatique à celles des communications pour nous permettre d'offrir de réelles solutions.

Nos Solutions Clients Get IT, Move IT, Use IT^{MC} sont déjà au service de plusieurs entreprises. Nous avons aidé une entreprise de détail parmi les plus importantes au monde à comprendre les habitudes de consommation de leur clientèle, et ce, par magasin. Avec pour résultat que

cette entreprise garde maintenant en stock exactement ce que sa clientèle désire, tout en réduisant les bris de stock et les soldes.

Nous aidons également des banques à réduire le temps et les dépenses encourues pour l'approbation d'un prêt. Nos solutions ont réduit le temps de traitement de l'information à aussi peu que 15 minutes, et les coûts de 25%.

Des compagnies de téléphone ont utilisé nos services pour effectuer des croisements de vente de services, et identifier de nouvelles occasions d'affaires.

Nous avons une Solution Client sur mesure pour votre secteur d'activité et votre compagnie. Appelez-nous au 1 800 447-1124 poste 1034. Nous vous donnerons toute l'information nécessaire.

Solutions Clients AT&T.
Pour passer
de l'information
à l'action.

**GET IT
move
USE IT**

*L'alliance entre l'informatique
et les télécommunications
pour vous permettre de saisir,
transmettre et exploiter
l'information.*



AT&T

Solutions globales
en information

Econo-flashes

AMÉLIORATIONS CHEZ DOMTAR

■ Domtar a approuvé des investissements de 22,5 millions en vue de moderniser et d'améliorer certaines de ses installations, dont la scierie Lebel-sur-Quévillon, ainsi que son complexe de papiers fins de Cornwall. Quelque 15 millions sont destinés à une modernisation majeure de la scierie de Lebel-sur-Quévillon, une mesure qui permettra d'accroître la production de bois d'œuvre de 38 millions de pieds mesure de planche (pmp) et de réduire les coûts de la main d'œuvre. A Cornwall, 7,5 millions seront investis pour se traduire par une réduction du temps d'arrêt requis pour l'entretien annuel de la machinerie et des frais de maintenance moindres, ainsi que par une qualité supérieure et une production accrue de 10 %.

LA MARITIME : TRANSACTION CONCLUE

■ La Maritime, Compagnie d'Assurance-Vie a conclu hier une transaction en vertu de laquelle elle prendra en charge les activités de La Confédération, Compagnie d'Assurance-Vie liées aux fonds distincts et aux assurances vie et maladie individuelles. Cette transaction fera augmenter, d'environ 600 millions, l'actif sous gestion de La Maritime, qui atteindra les quatre milliards.

VENTE DE LA FILIALE DE CPC

■ Continental Pharma Cryosan fait part que la vente de sa filiale ConPharma Home Health Care à la société American HomePatient s'est conclue vendredi dernier, conformément à l'approbation de ses actionnaires obtenue lors d'une assemblée extraordinaire tenue le même jour. CPC a reçu un montant total comptant de 30,03 millions US. Par le produit de cette vente, CPC dispose d'un montant comptant de 51,8 millions CAN. Une fois les dettes payées et compte tenu d'un placement dans Technologies IBEX, dont l'annonce a déjà été faite, l'entreprise disposera d'un montant comptant d'environ 1,80 \$ l'action. Elle entend d'ailleurs déclarer un dividende spécial en juin, à l'issue d'une émission privée que sa filiale Technologies ABEX doit effectuer.

ALEX INFORMATIQUE ET LA CAISSE

■ Alex Informatique a conclu un accord d'investissement de cinq millions avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'un des plus importants investisseurs institutionnels en Amérique du Nord. Cet accord constitue un appui stratégique important pour Alex, devenue en quelques années seulement un leader mondial sur le marché des ordinateurs multiprocesseurs parallèles. Par cet investissement, la Caisse contribue également à faire du Québec une plaque tournante de l'industrie et de la recherche dans ce secteur de pointe appelé à connaître une forte croissance au cours des prochaines années. Fondée en 1988, Alex compte maintenant plus de 75 employés et prévoit des revenus de l'ordre de 30 millions cette année.

L'ACTIF DE LA STANDARD LIFE

■ Au terme de son exercice clos le 15 novembre dernier, l'actif de la Standard Life à l'échelle mondiale a enregistré une hausse de 4,4 %, ce qui porte son actif total sous gestion à 81,88 milliards CAN. Le revenu-primes total a chuté de 6,2 % pour tomber à 9,08 milliards CAN, alors que le revenu de placements est passé à 4,01 milliards, représentant une hausse de 6,8 %. L'actif de la compagnie au Canada se chiffre approximativement à onze milliards.

ENTENTE PROVOST-CORPORATION COTT

■ Transsport Provost vient de signer une entente d'une durée de trois ans avec la Corporation Cott pour le transport de fructose (sucre liquide) à sa nouvelle usine située à Pointe-Claire. De façon à rencontrer les exigences de Corporation Cott et à lui fournir le mode de transport le plus sanitaire de son produit, Provost a fait l'acquisition d'une citerne en acier inoxydable munie d'une pompe du même type et ce, pour son usage exclusif.

WORLDCOM DIRIGÉ PAR UN QUÉBÉCOIS

■ Le Groupe Worldcom, la plus importante organisation de cabinets-conseils en communication indépendants au monde, a dévoilé pour la première fois ses revenus consolidés. Selon ces données, les 100 cabinets associés ont des revenus consolidés de 140 millions CAN et desservent plus de 1600 clients dans 32 pays. Le Groupe BDDS, cabinet-conseil en communication, est le seul associé de Worldcom au Québec. Commentant ces résultats, le nouveau président international de Worldcom et également président du Groupe BDDS, cabinet-conseil en communication, Michel Dumas, a déclaré que l'organisation avait connu un développement remarquable depuis sa fondation en 1988. Signalons que M. Dumas, qui était président de Worldcom Amériques, vient d'être élu président international du Groupe pour un mandat de deux ans.

CONCERT INDUSTRIES, DONT LE SIÈGE SOCIAL EST SITUÉ À VANCOUVER, INSCRIVAIT LA SEMAINE DERNIÈRE SES ACTIONS ORDINAIRES À LA COTE DE LA BOURSE DE MONTREAL. CONCERT FABRICATION, FILIALE À PART ENTIÈRE DE LA SOCIÉTÉ, EXPLOITE UNE USINE DE FABRICATION DE PAPIER COUCHÉ À L'AIR CHAUD À THURSO. CONCERT PRÉVOIT ÉGALEMENT L'IMPLANTATION D'UNE SECONDE USINE EN EUROPE. LE PAPIER COUCHÉ À L'AIR CHAUD EST UTILISÉ POUR FABRIQUER DES CHIFFONS DESTINÉS AUX MILIEUX INDUSTRIEL ET ALIMENTAIRE, DES SERVIETTES HUMIDES POUR BÉBÉS, AINSI QUE COMME MILIEU ABSORBANT DANS LES PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE ET LES COUCHES DE BÉBÉS. AU COURS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER, LE CHIFFRE DE LA SOCIÉTÉ EN EXPLOITATION, LA SOCIÉTÉ A AFFICHÉ UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE 2,21 MILLIONS ET UNE PERTE DE 2,94 MILLIONS.

LE FONDS : UNE FABRIQUE DE FILS

■ Le Fonds de solidarité vient de s'associer à un des fonds régionaux où il est partenaire, le fonds régional Gestion Capital de Développement 04 Inc., pour financer l'implantation d'une usine de fils de coton et de fils mélangés de coton et polyester à Saint-Charles-de-Drummond, Les Fils Sélect. Le Fonds investira 200 000 \$ et le fonds régional 400 000 \$, qui s'ajouteront au 1,3 million investi par les promoteurs. La SDI participera également au financement. Les fils fabriqués seront utilisés pour la confection de tissus tricotés utilisés pour les T-shirts, les cotons ouates et les vêtements sports et seront vendus dans l'Est du Canada et le Nord-Est américain.

RACHAT D'ACTIONS PAR KAUFEL

■ Groupe Kaufel a avisé la Bourse de Montréal et la Bourse de Toronto de son intention d'acheter un nombre maximal de 253 000 de ses actions de catégorie A (soit 9,87 % de ses actions de catégorie A détenues par le public) et un nombre maximal de 590 000 de ses actions subalternes de catégorie B comportant droit de vote (soit 4,92 % de ses actions subalternes de catégorie B comportant droit de vote détenues par le public). Le nombre d'actions que la société compte acheter et le moment de ces achats seront fixés par elle à sa discrétion. La période de rachat commence jeudi et se termine le 1er mai 1996. Kaufel estime que ses actions de catégorie A et ses actions subalternes de catégorie B comportant droit de vote sont actuellement sous-évaluées.

CARTONS ST-LAURENT : CHANGEMENTS

■ Le conseil d'administration de Cartons Saint-Laurent a apporté des modifications au régime de droits de souscription des actionnaires. Ainsi, parmi les plus importantes modifications, les offres visant une partie des actions (plutôt que toutes les actions) sont permises, pourvu qu'au moins 50 % des actions détenues par les actionnaires indépendants soient déposées en réponse à l'offre; la reconfirmation du régime a lieu après trois ans plutôt qu'après cinq ans; le pouvoir discrétionnaire qu'a le conseil de modifier le régime est assujéti à l'approbation préalable des actionnaires.

DIVIDENDES DE GM HAUSSES

■ Le conseil d'administration de General Motors a élevé hier le dividende trimestriel sur les actions ordinaires à 1,66 \$. Le dividende, qui était de vingt cents l'action, est passé à trente cents l'action. Le conseil d'administration a également déclaré un dividende trimestriel sur les autres actions ordinaires et privilégiées.

Pierre BELLEMARE

L'embargo contre l'Iran pousse le prix du pétrole à la hausse

Agence France-Presse LONDRES

■ Le cours du pétrole Brent a grimpé à son plus haut niveau depuis mars 1993 hier matin sur le marché de Londres après l'annonce d'un embargo économique américain contre l'Iran.

Le cours de référence du Brent (livraison en juin) s'est établi à 19,35 \$ par baril hier matin, en hausse de 10 cents sur le cours d'ouverture (19,25 \$) et de près de 30 cents sur le cours de clôture vendredi soir (19,07 \$).

Le marché a réagi au « regain de tension dans le Golfe », a estimé Chris Gredudniewicz, analyste pour la maison de courtage britannique Smith New Court, quelques heures après l'annonce d'un embargo économique et financier des États-Unis contre Téhéran.

Le marché a notamment réagi aux menaces de Téhéran contre Washington. Un haut responsable militaire iranien a déclaré qu'une confrontation avec les États-Unis était devenue « inévitable » et a appelé les forces iraniennes à se « préparer à la guerre ».

Dimanche soir, le président Bill Clinton a annoncé l'arrêt de tous les investissements et des échanges commerciaux américains avec l'Iran qu'il accuse de soutenir le terrorisme et de préparer des armes nucléaires.

Cet embargo total de Washington n'aura pas de conséquence immédiate importante pour le marché pétrolier, assure cependant le spécialiste de Smith New Court.

« Sur les 3,5 millions de barils / jour que l'Iran produit, seulement 450 000 barils /

jour sont achetés par les États-Unis, soit environ 12 % », explique M. Gredudniewicz. La quantité est trop faible pour avoir un impact véritable sur le marché mondial du brut.

Mais l'embargo pourrait devenir bien plus gênant si les États-Unis « faisaient pression sur le Japon » et le persuadaient de ne plus importer de brut iranien, estime le spécialiste. Les échanges pétroliers entre ces deux pays sont bien plus importants qu'entre Washington et Téhéran.

La semaine s'annonce donc agitée pour l'International Petroleum Exchange (IPE), estimée sur le marché. L'IPE est suffisamment « tendu » pour réagir avec vivacité à tout nouveau raidissement de la situation dans le Golfe.

La semaine passée, la perspective de baisse de production des plates-formes en mer du Nord dans les semaines à venir, en raison de travaux de maintenance, avait déjà fait grimper le prix du baril de plus de 50 cents.

Les ventes de GM et Chrysler dérapent encore

Presse Canadienne TORONTO

■ Les ventes d'automobiles ont dérapé en avril au Canada pour le quatrième mois d'affilée chez General Motors et Chrysler.

Les ventes de GM ont baissé de 16,3 % par rapport au même mois en 1994, tandis que Chrysler a vendu 22,1 % moins de voitures et de camions légers.

Les ventes de véhicules chez GM et Chrysler n'ont cessé de décliner cette année, victimes des taux d'intérêt élevés et de la comparaison avec les excellents chiffres du début de 1994.

Ford du Canada, qui doit publier ses chiffres demain, n'a pas suivi la tendance, enregistrant des ventes plus soutenues en grande partie à cause de sa domination dans le domaine des camions légers qui sont très en demande cette année.

Les importateurs d'automobiles doivent aussi annoncer demain leurs résultats pour le mois d'avril.

Chez General Motors du Canada, les ventes de camions ont chuté de 9,6 % à 13 865, mais c'est le secteur des voitures qui en a pris un coup. Les ventes de voitures de promenade ont dégringolé de 20,4 % à 20 034 en avril 1995, comparativement au mois d'avril de l'année dernière.

Au total, GM a vendu 33 899 véhicules à ses concessionnaires le mois dernier.

Chez Chrysler Canada, les concessionnaires ont acheté 19 710 véhicules en avril. Les ventes de voitures ont baissé de 20,4 % à 10 036 et celles de ventes de camions de 23,8 à 9 674.

Jusqu'à présent cette année, les ventes chez GM ont fléchi de 10,9 % pour s'établir à 119 248 unités, tandis que chez Chrysler elles ont chuté de 20 % à 68 262.

Rappel

Par ailleurs, la compagnie Ford a annoncé hier le rappel de 173 000 voitures pour réparer des défauts des joints d'étanchéité des réservoirs à essence ou des installations électriques des sièges assistés qui pourraient créer un risque d'incendie.

Environ 112 000 modèles Ford Crown Victoria, Mercury Grand Marquis et Lincoln Town Car 1995 pourraient avoir un joint d'étanchéité défectueux là où le réservoir d'essence permet l'entrée du distributeur de carburant. Ce défaut peut créer un risque d'écoulement lorsque le réservoir d'essence est presque plein, entraînant un risque d'incendie. Environ 3 900 de ces voitures ont été vendues au Canada.

Environ 61 000 modèles Mustang GT 1994 font aussi l'objet d'un rappel pour réparer un défaut de l'installation électrique du siège avant qui pourrait causer un court-circuit et créer un risque d'incendie.

RAPPORTS FINANCIERS EXPRESS

COMPAGNIES	PROFITS (PERTES) (\$000)			REVENUS BRUTS (\$000)		
	Courant	L'an dernier	Variation	Courant	L'an dernier	Variation
Ivaco Inc. (fer / acier) Mariville, Qué. 1er trim. 31 mars	14,482 C. 0,37	3,113 C. (0,02)	+365 %	407,437	308,657	+32 %
C-Mac Industrie (électronique) Sherbrooke, Qué. 1er trim. 1er avril	1,451 C. 0,06	3,350 C. 0,13	-56 %	76,930	68,733	+11 %
Maletta-Québec (Ind. élect.) St-Georges de Ch.Q. 1er sem. 31 mars	3,243 C. 0,23	(3,522) C. (0,27)	-	46,419	26,903	+72 %
Trilon Financial (service financiers) Tor., O. 1er trim. 31 mars	17,000 C. 0,06	12,000 C. 0,05	+41 %	non disp.	non disp.	-
Fairfax Financial (serv. financiers) Tor. Ont. 1er trim. mars 31	13,387 C. 1,50	5,927 C. 0,75	+125 %	266,010	145,085	+83 %
Goran Capital (assurances) Tor. Ont. 1er trim. 31 mars	1,755 C. 0,34	1,453 C. 0,29	+20 %	41,235	37,661	+9 %
Slater Industries (acier) Hamilton, Ont. 1er trim. 31 mars	9,800 C. 0,80	2,800 C. 0,26	+250 %	161,100	117,600	+36 %
Cascades Paperboard (papiers) Kingsyfall, Ont. 1er trim. 31 mars	9,062 C. 0,17	1,712 C. 0,01	+429 %	253,157	161,111	+57 %
Hammond Mfg. (mat. électrique) Guelph, Ont. 1er trim. 31 mars	466 C. 0,04	(181) C. (0,02)	-	37,874	31,863	+18 %
XL Foods Ltd. (commerce de détails) Cal. AB 1er sem. 31 mars	1,401 C. 0,12	(992) C. (0,16)	-	166,563	153,095	+8 %
Morgan Hydrocarbons (pétroles) Cal. Alb. 1er trim. 31 mars	1,388 C. 0,03	642 C. 0,02	+115 %	21,436	17,844	+20 %
Ranchmen's Resources (gaz naturel) Cal. AB 1er trim. 31 mars	1,800 C. 0,35	1,800 C. 0,34	-	16,200	14,100	+14 %
Wester Group (gaz naturel) Vanc. CB 1er trim. 31 mars	16,400 C. 0,02	(600) C. nil	-	28,400	18,600	+52 %
Geminec Resources (comp. minière) Vanc. CB 1er trim. 31 mars	(1,663) C. (0,02)	(797) C. (0,01)	-	1,968	2,133	-7 %
Wendy's International (restauration) Dublin, OH 1er trim. 2 avril	15,806 0,15	12,486 0,12	+26 %	346,355	319,790	+3 %

DOLLAR

MONTREAL (PC) — Le dollar canadien a clôturé à 73,76 cents US lundi, en hausse de 0,03 cent. Le dollar américain valait 1,35575 CAN, en baisse de 0,05 cent.

La livre sterling valait 2,18955 CAN, en hausse de 0,29 cent, et 1,61505 US, en hausse de 0,27 cent. Ces cours sont fournis par la Banque de Montréal.

BOURSES ÉTRANGÈRES

	Auj.	Hier	Haut	Bas
Amsterdam (AEX)	420,42	416,89	417,38	388,33
Bruxelles (Bel-20)	x-n-a	1424,28	1424,28	1271,53
Frankfurt (dx)	x-n-a	2015,94	2135,04	1910,96
Hong Kong (FT30)	8226,04	8361,03	8827,93	6967,93
Londres (FT100)	2419,2	2448,7	2454,1	2238,3
Madrid (IBEX35)	3220,4	3216,7	3226,2	2954,2
Paris (CAC)	x-n-a	10320	10911	9334
Panama (cc)	x-n-a	1918,46	1945,93	1721,80
Sydney (cc)	2039,6	2050,2	2050,2	1823,3
Tokyo (ndj)	16811,46	16806,75	17923,06	15381,21
Zurich (sm)	x-n-a	2597,2	2642,4	2450,3

La bourse en bref

MONTREAL

Volume:

Lundi	7 294 000
Vendredi	98 028 000

Indices de Montréal:

	Haut	Bas	Clôt	Var.
Marché (XXM)	2118,75	2103,85	2118,37	+8,88
Marché bancaire (XCB)			2534,00	+8,47
Hydrocarbures			1705,64	+26,77
Mines et Métaux			2687,77	+1,92
Produits forestiers			2809,52	+8,58
Biens d'équipements			2927,94	-11,05
Services publics			1922,45	+3,70

Faits saillants:

	Lundi	Vendredi
Actions trans.	408	437
Gains	167	142
Pertes	134	139
Inchangées	107	156
Hauts 95	16	7
Bas 95	8	7

Valeurs les plus actives:

Valeurs	Volume	Clôt.	Var.
Air Canada	552 700	6	stab.
Methanex Corp.	258 100	14 1/2	stab.
Cdn Pac. SPECS	214 349	21 1/4	+ 1/4
Molson A	201 300	20 1/4	- 1/4
Biochem Pharma	165 951	21 1/4	+ 1/4

Juniors / Mines et Pétroles:

Valeurs	Volume	Clôt.	Var.
Fairstar	478 600	36	+28
Brex Inc.	117 000	26	+015
Armistice	98 000	26	+010
Ecudor Inc.	94 834	44	stab.
Freewest Cda	93 093	75	+03

NEW YORK

Volume:

Lundi	298 890 000
Vendredi	323 050 000

Indices Dow Jones:

	Haut	Bas	Clôt	Var.
30 Industrielles	4352,74	4278,73	4316,08	-5,19
20 Transports	1692,80	1666,25	1675,57	-10,71
15 Serv. pub.	194,77	192,46	193,45	-1,05
65 Composés	1446,60	1423,58	1433,92	-4,68

Faits saillants:

	Lundi	Vendredi
Actions trans.	2 970	2 973
Gains	1 023	1 161
Pertes	1 182	1 012
Inchangées	765	800
Hauts 95	104	83
Bas 95	21	16

Valeurs les plus actives:

Valeurs	Volume	Clôt.	Var.
Arch Dan Mid	4 060 800	18 1/4	+ 1/4
WalMart Sts	3 944 200	23	- 1/4
Genetech	3 801 500	47 1/2	- 1/4
IBM	3 403 800	92 1/4	- 1/4
Motorola Inc.	2 806 600	56 1/4	- 1/4
Snop On Inc. H.	2 591 100	36 1/4	- 1/4
Merck & Co.	2 518 300	43 1/4	+ 1/4
Utd Hlth Care	2 438 300	36 1/4	+ 1/4

TORONTO

Volume:

Lundi	65 623 000
Vendredi	61 761 000

Indices de Toronto:

	Haut	Bas	Clôt	Var.
TSE 35	227,45	225,68	227,34	+0,65
TSE 100	260,11	258,47	260,06	+0,79
TSE 300	4292,44	4289,03	4292,44	+12,97
Aurifères			10011,85	+102,4
Les financiers			3254,87	+5,77
Mines et Métaux			4070,03	-27,16
Pétroles et Gaz			4567,74	+50,27
Industrielles			2782,40	+9,35

Faits saillants:

	Lundi	Vendredi
Actions trans.	1 116	1 134
Gains	408	444
Pertes	387	342
Inchangées	321	348
Hauts 95	44	30
Bas 95	20	17

Valeurs les plus actives:

Valeurs	Volume	Clôt.	Var.
Air Canada	1 322 048	6 1/2	stab.
Inco Ltd	1 010 584	34 1/2	- 1/4
Rogers Comm. B.	996 023	16	- 1/4
Gandall	919 261	7 1/2	+ 1/4
Macn. Bédard	914 333	17 1/4	- 1/4

Mines et pétroles:

Valeurs	Volume	Clôt.	Var.
Breakwater Res.	1 530 585	115	stab.
Tyler Resources	1 445 465	53	-06
Northway Expl.	1 057 850	1,14	+27
Kinross	1 003 487	8 1/4	+ 1/4
Pure Gold	897 800	200	-025

NASDAQ

Volume:

Lundi	315 655 600
Vendredi	375 852 500

Indices NASDAQ:

	Haut	Bas	Clôt	Var.
Composite	845,41	841,63	841,63	-2,35
Industrielles	811,67	808,92	809,33	-2,13
Banques	796,82	795,40	796,82	-0,89
Assurances	1020,14	1012,40	1018,65	+6,82
Finances	965,93	963,28	968,77	+1,61
Transports	749,17	741,27	741,27	-8,66
Telecom.	162,26	159,88	159,88	-2,60

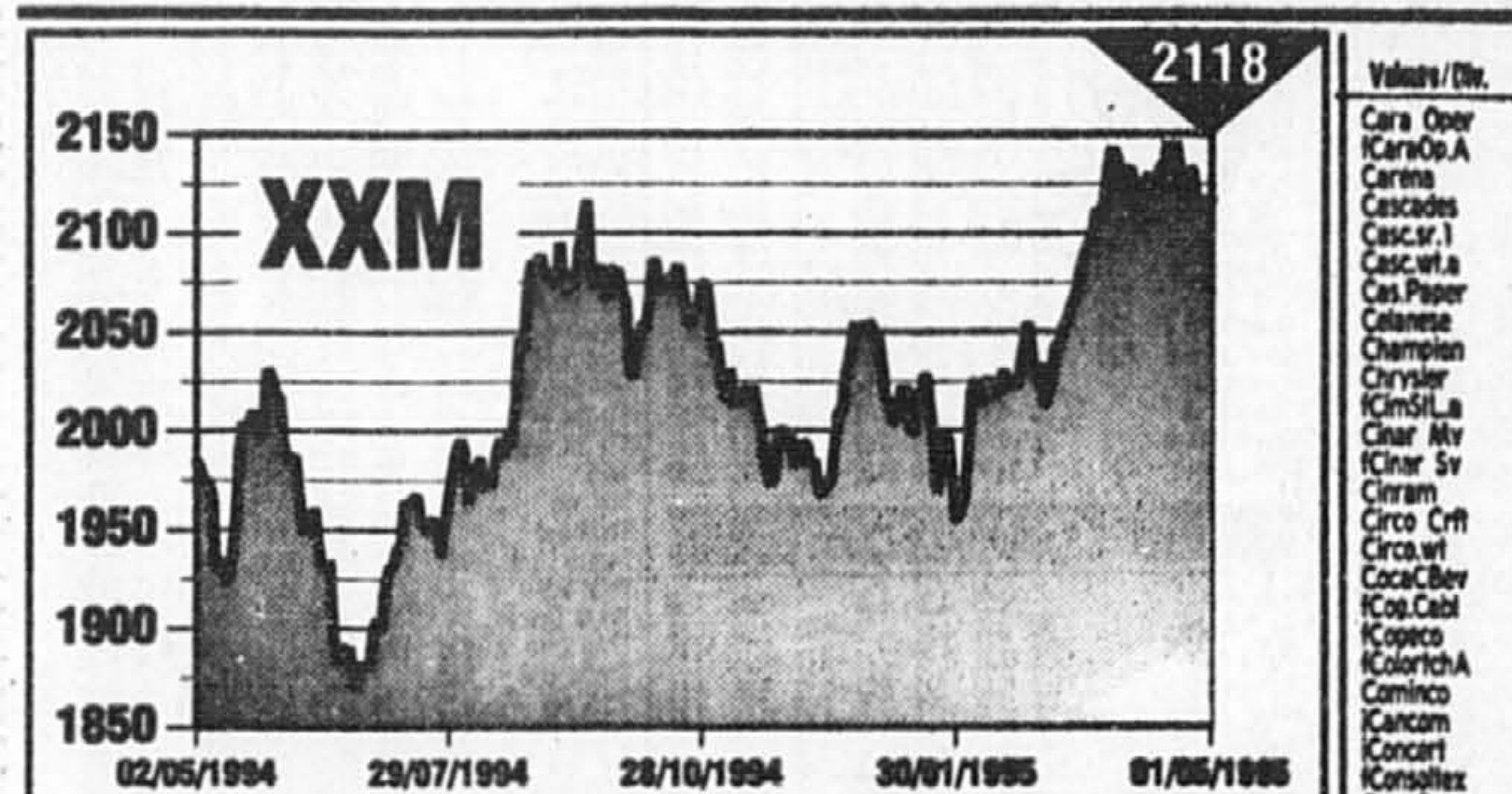
Faits saillants:

	Lundi	Vendredi
Actions trans.	5 124	5 129
Gains	1 611	1 738
Pertes	1 675	1 583
Inchangées	1 838	1 808
Hauts 95	185	143
Bas 95	49	62

Indices Standard & Poor's:

	Haut	Bas	Clôt	Var.
400 Industries	614,23	611,45	612,32	-0,44
20 Transports	408,54	405,11	406,85	-1,30
40 Serv.pub.	163,47	162,96	163,47	+0,06
40 Finances	47,86	47,66	47,73	-0,13
500 Composite	515,60	513,42	514,26	-0,45
100 Composite	488,90	486,52	487,29	-0,38

BOURSE



Comment lire les cotes financières

Les titres sont énumérés par ordre alphabétique. Seuls apparaissent les titres transigés au cours de la période. La valeur des titres est exprimée en dollars. Seules les deux premières décimales apparaissent.

Div = Dividende par action sur base annuelle.

C/B = Cours de l'action divisé par le bénéfice annuel par action.

Ventes = En centaines sauf la mention « z » (unités) apparaît. Les ventes en dollars sont calculées à la clôture officielle.

Haut = Sommet atteint par le titre au cours de la période.

Bas = Plancher touché par le titre au cours de la période.

Ferm. = Cours à l'arrêt des transactions.

Ch = Variation par rapport au cours de fermeture de la séance précédente (lot régulier).

EXPLICATION DES CODES

BOURSE DE MONTREAL ET TORONTO

p = Titre assujéti à un règlementation spéciale.

i = Action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne.

z = Lot brie.

W = Bon de souscription (Warrant).

u = Unités de capital-actions.

pr = Action privilégiée.

BOURSE DE VANCOUVER

q = Action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne.

z = Lot brie.

i = Entreprise commerciale ou industrielle.

y = Entreprise de ressources.

BOURSE DE NEW YORK ET AMEX

a = Dividende en dollars canadiens.

e = Dividende extraordinaire.

i = Dividende en action.

c = Dividende spécial faisant suite à une liquidation.

b = Dividende annuel plus un dividende extraordinaire.

x = Paiement suspendu du dividende.

i = Après réduction d'actions.

e = Ex-dividende.

d = Nouveau bas de l'année.

pl = Action privilégiée.

wt = Bon de souscription.

v = Suspension des transactions.

st = Situation de faillite.

FONDS MUTUELS

Le prix indique correspond à la valeur nette d'un fonds d'une unité lors de la dernière évaluation comptable du fonds.

Ces données sont pour information seulement et sont sujettes à confirmation auprès de l'émetteur.

n = Sans commission.

a = Avec frais de rachat.

o = Avec frais d'achat ou de rachat.

v = Évaluation différée.

nc = Non distribuable.

u = En dollars américains.

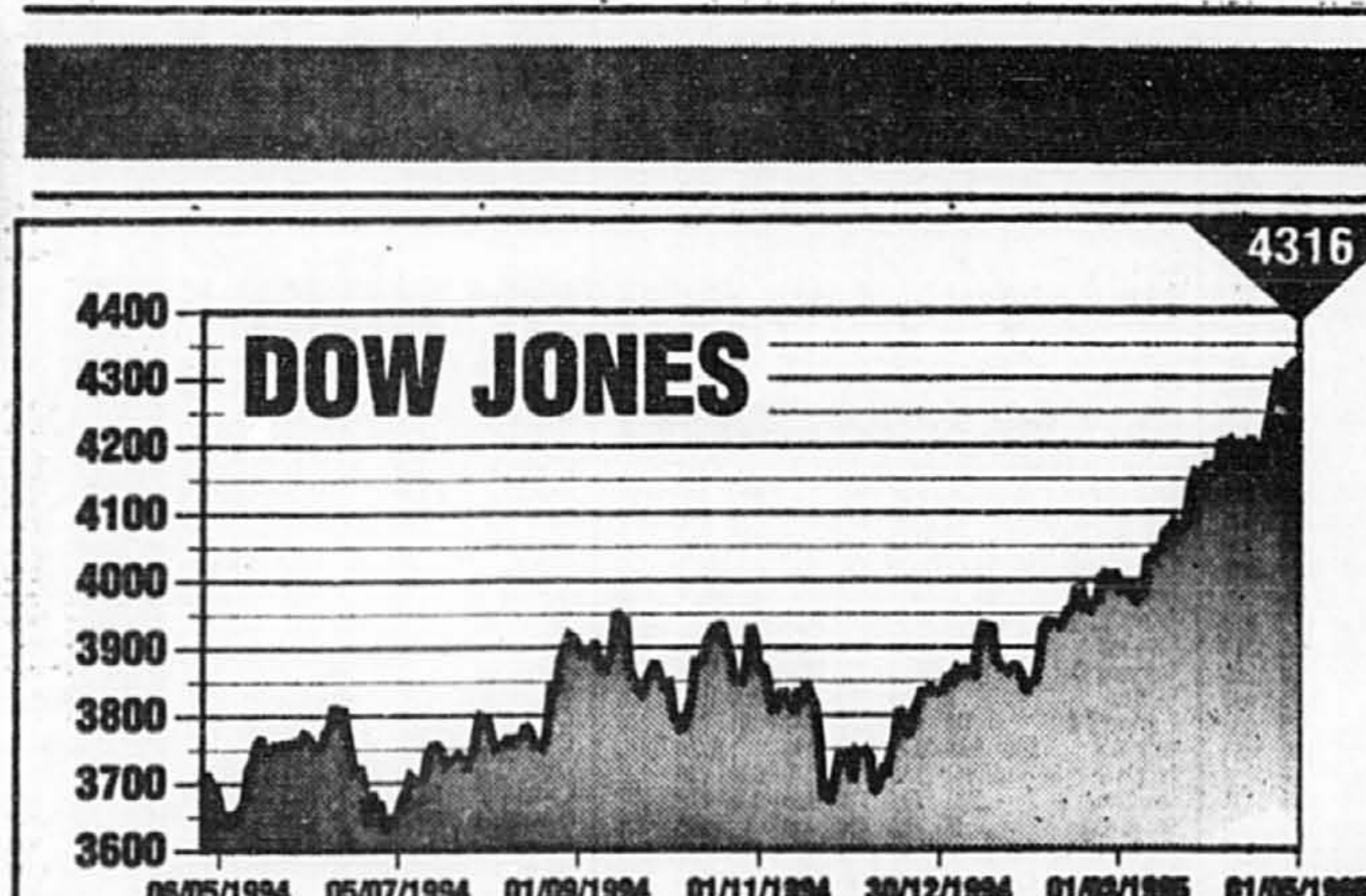
x = Ex-dividende.

m = Achat minimum de 100 \$.

n = Non membre de l'Institut canadien des fonds d'investissement.

A B

ABL	535	100	5	230	230	0.05
ACC	820	100	5	230	230	0.05
ADS	530	100	5	230	230	0.05
AIR	530	100	5	230	230	0.05
AIR	530	100	5	230	230	0.05



A B

AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05

C

AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05

D E

AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05

F

AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05

G

AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05

H

AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05

I

AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05
AA	40	40	13.87	12.75	12.75	0.05

MONTREAL

Valueur	Dr.	52 sem.	Ventes	C/B	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	

PLUS ACTIFS (en volume)

Valueur	Dr.	52 sem.	Ventes	C/B	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	

PLUS ACTIFS (en volume)

Valueur	Dr.	52 sem.	Ventes	C/B	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	

PLUS ACTIFS (en volume)

Valueur	Dr.	52 sem.	Ventes	C/B	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	

PLUS ACTIFS (en volume)

Valueur	Dr.	52 sem.	Ventes	C/B	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	

PLUS ACTIFS (en volume)

Valueur	Dr.	52 sem.	Ventes	C/B	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	

PLUS ACTIFS (en volume)

Valueur	Dr.	52 sem.	Ventes	C/B	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	

PLUS ACTIFS (en volume)

Valueur	Dr.	52 sem.	Ventes	C/B	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	

PLUS ACTIFS (en volume)

Valueur	Dr.	52 sem.	Ventes	C/B	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	

PLUS ACTIFS (en volume)

Valueur	Dr.	52 sem.	Ventes	C/B	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	

PLUS ACTIFS (en volume)

Valueur	Dr.	52 sem.	Ventes	C/B	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	

PLUS ACTIFS (en volume)

Valueur	Dr.	52 sem.	Ventes	C/B	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	

PLUS ACTIFS (en volume)

Valueur	Dr.	52 sem.	Ventes	C/B	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	
Alcan	12.75	1073	24	12.75	12.75	12.75	-0.12	

PLUS ACTIFS (en volume)

G		K		M	
GATX	1.68	206	4817	76	3075
GEICO	1.00	95	2639	1362	1362
GRC Inc	1.00	49	1462	1425	1425
GT Euro	356	368	1125	1150	1162

**Donnez généreusement à
LA FONDATION**

VANCOUVER

TITRES AU COMPTOIR
(DE TORONTO)

TORONTO (PC) — 1er mai les a
inscrits au comptoir fournies par

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Net	Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Net
Am. S&P w	7200	2 10	2 00	2 00	-0 30	Platinum	5400	0 20	0 20	0 20	+0 20

dividendos

Atlantic Richfield	\$1,375
Avalon Properties	0.36 trim.

CHUM Ltd.	0,02 trim. C.	01-06-95	15-05-95
Louisiana Pacific	0,14 trim.	01-06-95	18-05-95

511 CAMIONS, JEEPS, FOURCORNETTES

A LAVAL

ENCAN pour le PUBLIC

AUTOS/VANS/PICK-UPS

DE 1988 A 1995

REPRISES: Banques, Institutions Financières, Colis, Poussettes, Syndics, Grossistes.

LE SEUL AU QUEBEC A FAIRE UN 1557 ROUTIER DE CHAQUE VEHICULE

Libres de tout liens (aucun véhicule arreté)

Plusieurs gar. du manufacturier

PROCHAIN ENCAN Samedi 6 mai à 10h30. INSPECTION Vendredi 5 mai de 9h à 20h

Encan Automobiles de Laval

2389 Montée Monseigneur, Laval

Tel: 686-1254

PICK-UP Rom 50 1988, 130 000 km, cap + air, mag. 3400 x 3, 667-9881.

PLYMOUTH voyager Le 4x4 93 HAMEL HONDA 491-0440

PLYMOUTH Voyager SE "Sport" 1990, 98 000 km, 1557, 590 R.E. AUTO, 587-5500

PLYMOUTH Voyager 87, SE 3 passagers, V6, 98 000 km, 52003, 524-0006, 278-2550.

PLYMOUTH Voyager 1988, 4 cyl, 102 000 km, air climatisé, pneus neufs, révision très bon état. Prix: 7 500. Tel: 715-3695 soir

PONTIAC Transport 1994, blanche, tout équipée, démarré à distance, 17 000 km, 21 600 \$ 625-1957.

PONTIAC Transport 93, 6 pass., équipée, 46 000 km. 16 h: 655-4292.

POWER RAM 4 x 4, 7 cyl, 5 vit., bon état, marchand 589-3743.

ACCORD LX 93, 4 cyl, 2 portes, gar., biloual Honda P.A.T., 645-2791.

RANGER XL 94, 24 000 km, reprise 10 995 \$, Geston CL. 386-8565

ACHAT AUTOS

1988 et plus, comptant rapide

WOODLAND TOYOTA VERDUN

497-6795 ROBERT

REPRESENTING TOYOTA

4Runner 1993, 4 cyl., air, volant ajustable, radio am. cassette, ver. immobilis., 12 000 km, 1557, 590 R.E. AUTO, 587-5500

balance de poutre du man.

Blondin

mazda

324-9100

6464, HENRI-BOURASSA E.

PROTÉGÉ «S» 95

A FAIRE UN 1557 ROUTIER DE CHAQUE VEHICULE

Libres de tout liens (aucun véhicule arreté)

Plusieurs gar. du manufacturier

PROCHAIN ENCAN Samedi 6 mai à 10h30. INSPECTION Vendredi 5 mai de 9h à 20h

Encan Automobiles de Laval

2389 Montée Monseigneur, Laval

Tel: 686-1254

PICK-UP Rom 50 1988, 130 000 km, cap + air, mag. 3400 x 3, 667-9881.

PLYMOUTH voyager Le 4x4 93 HAMEL HONDA 491-0440

PLYMOUTH Voyager SE "Sport" 1990, 98 000 km, 1557, 590 R.E. AUTO, 587-5500

PLYMOUTH Voyager 87, SE 3 passagers, V6, 98 000 km, 52003, 524-0006, 278-2550.

PLYMOUTH Voyager 1988, 4 cyl, 102 000 km, air climatisé, pneus neufs, révision très bon état. Prix: 7 500. Tel: 715-3695 soir

PONTIAC Transport 1994, blanche, tout équipée, démarré à distance, 17 000 km, 21 600 \$ 625-1957.

PONTIAC Transport 93, 6 pass., équipée, 46 000 km. 16 h: 655-4292.

POWER RAM 4 x 4, 7 cyl, 5 vit., bon état, marchand 589-3743.

ACCORD LX 93, 4 cyl, 2 portes, gar., biloual Honda P.A.T., 645-2791.

RANGER XL 94, 24 000 km, reprise 10 995 \$, Geston CL. 386-8565

ACHAT AUTOS

1988 et plus, comptant rapide

WOODLAND TOYOTA VERDUN

497-6795 ROBERT

REPRESENTING TOYOTA

4Runner 1993, 4 cyl., air, volant ajustable, radio am. cassette, ver. immobilis., 12 000 km, 1557, 590 R.E. AUTO, 587-5500

balance de poutre du man.

PROTÉGÉ «S» 95

A FAIRE UN 1557 ROUTIER DE CHAQUE VEHICULE

Libres de tout liens (aucun véhicule arreté)

Plusieurs gar. du manufacturier

PROCHAIN ENCAN Samedi 6 mai à 10h30. INSPECTION Vendredi 5 mai de 9h à 20h

Encan Automobiles de Laval

2389 Montée Monseigneur, Laval

Tel: 686-1254

PICK-UP Rom 50 1988, 130 000 km, cap + air, mag. 3400 x 3, 667-9881.

PLYMOUTH voyager Le 4x4 93 HAMEL HONDA 491-0440

PLYMOUTH Voyager SE "Sport" 1990, 98 000 km, 1557, 590 R.E. AUTO, 587-5500

PLYMOUTH Voyager 87, SE 3 passagers, V6, 98 000 km, 52003, 524-0006, 278-2550.

PLYMOUTH Voyager 1988, 4 cyl, 102 000 km, air climatisé, pneus neufs, révision très bon état. Prix: 7 500. Tel: 715-3695 soir

PONTIAC Transport 1994, blanche, tout équipée, démarré à distance, 17 000 km, 21 600 \$ 625-1957.

PONTIAC Transport 93, 6 pass., équipée, 46 000 km. 16 h: 655-4292.

POWER RAM 4 x 4, 7 cyl, 5 vit., bon état, marchand 589-3743.

ACCORD LX 93, 4 cyl, 2 portes, gar., biloual Honda P.A.T., 645-2791.

RANGER XL 94, 24 000 km, reprise 10 995 \$, Geston CL. 386-8565

ACHAT AUTOS

1988 et plus, comptant rapide

WOODLAND TOYOTA VERDUN

497-6795 ROBERT

REPRESENTING TOYOTA

4Runner 1993, 4 cyl., air, volant ajustable, radio am. cassette, ver. immobilis., 12 000 km, 1557, 590 R.E. AUTO, 587-5500

balance de poutre du man.

PROTÉGÉ «S» 95

A FAIRE UN 1557 ROUTIER DE CHAQUE VEHICULE

Libres de tout liens (aucun véhicule arreté)

Plusieurs gar. du manufacturier

PROCHAIN ENCAN Samedi 6 mai à 10h30. INSPECTION Vendredi 5 mai de 9h à 20h

Encan Automobiles de Laval

2389 Montée Monseigneur, Laval

Tel: 686-1254

Blondin

mazda

324-9100

6464, HENRI-BOURASSA E.

PROTÉGÉ «S» 95

A FAIRE UN 1557 ROUTIER DE CHAQUE VEHICULE

Libres de tout liens (aucun véhicule arreté)

Plusieurs gar. du manufacturier

PROCHAIN ENCAN Samedi 6 mai à 10h30. INSPECTION Vendredi 5 mai de 9h à 20h

Encan Automobiles de Laval

2389 Montée Monseigneur, Laval

Tel: 686-1254

PICK-UP Rom 50 1988, 130 000 km, cap + air, mag. 3400 x 3, 667-9881.

PLYMOUTH voyager Le 4x4 93 HAMEL HONDA 491-0440

PLYMOUTH Voyager SE "Sport" 1990, 98 000 km, 1557, 590 R.E. AUTO, 587-5500

PLYMOUTH Voyager 87, SE 3 passagers, V6, 98 000 km, 52003, 524-0006, 278-2550.

PLYMOUTH Voyager 1988, 4 cyl, 102 000 km, air climatisé, pneus neufs, révision très bon état. Prix: 7 500. Tel: 715-3695 soir

PONTIAC Transport 1994, blanche, tout équipée, démarré à distance, 17 000 km, 21 600 \$ 625-1957.

PONTIAC Transport 93, 6 pass., équipée, 46 000 km. 16 h: 655-4292.

POWER RAM 4 x 4, 7 cyl, 5 vit., bon état, marchand 589-3743.

ACCORD LX 93, 4 cyl, 2 portes, gar., biloual Honda P.A.T., 645-2791.

RANGER XL 94, 24 000 km, reprise 10 995 \$, Geston CL. 386-8565

ACHAT AUTOS

1988 et plus, comptant rapide

WOODLAND TOYOTA VERDUN

497-6795 ROBERT

REPRESENTING TOYOTA

4Runner 1993, 4 cyl., air, volant ajustable, radio am. cassette, ver. immobilis., 12 000 km, 1557, 590 R.E. AUTO, 587-5500

balance de poutre du man.

PROTÉGÉ «S» 95

[illegible][illegible][illegible]

LA DÉVINE

DITES-MOI, DR LECOURS, QU'EST-CE QUE ÇA FAIT

J'AI UN JARDIN QUE J'AIME SARCLER

NON, NON... HERBE À PUCE, ORTIE. DES CHOSSES

PHILOMÈNE



ZOOPI

ÇA DEVRAIT

UN DE CES JOURS, JE ME REPOURRAI

4. Idem — Fait tort a. 12 VERTES USEES
SOLUTION DU DERNIER NUMERO 4134
 4 portes, 4 cyl., gris foncé, état A1, pneus neufs, 6300 \$, 448-1045
 TOYOTA Corolla 91, automatique, 28 500 km, porteur état, 12 000 \$, Lorraine ou 849-5005

4 portes, 4 cyl., gris foncé, état A1,
pneus neufs, 6300 \$, 448-1045

TOYOTA Corolla 91, automatique,
28 500 km, parfait état, 12 000 \$,
Lorraine au 849-5005

ARGENT à prêter sur bûche d'amont, montres en or, Bijoux, N.D.G., 3801 Mørnkland, M. Villa-Maria. Cellulaire 892-07

7) Une pierre en plus à la base du tas de pierres.

8) Colline d'extrême gauche plus haute.

Jean-Toul Plymouth 373-1441

TOYOTA 89, out, air, 108 000 km, 1500 cc, Auto immat. 984-1026.

TOYOTA L 86, a1, bus, mécanique, 11755. Unlik, 278-254.

TOYOTA 85 89 tout équipée, aut., A-1, 102 000km, 3895 \$, 381-6118

TOYOTA 1990, aut., air, 92 000km, 1600 cc, propre et 4955. 767-9009

TOYOTA 87, out, 120 000km, air, 4 portes, A-11 13505. Crr, 323-9479.

TOYOTA 87, 4 portes, aut., air, 100 000km, 2450 \$, B. Auto 899-8796

TOYOTA 88, aut, air, 1 seul proprio, biau! 3500 \$. 661-7977

TOYOTA 90, 4 portes, air, LASALLE FORD 363-3673

TOYOTA = c40Passé 92, 71 000 km, 5 vit, 101, 9500 \$, 430-8771.

TOYOTA 1995, Financement Terce, Corolla, Camry, 4-800-Imper, 9.49 % sur 24 mois, 7.6% sur 36 mois ou 6.8 % sur 48 mois et le plus grand choix de voitures neuves de la région Métropolitaine. Livraison immédiate.

Blainville Toyota 435-3685

TOYOTA Camry 90, gar, équipée, 110 000km, 9 200 \$, 435-3685

TOYOTA Camry le 92, 5 vit, entretien régulier, impeccable, 58 000 km, + options, 689-8478.

TOYOTA Camry LE 1990, 5 vit, 107 000km, 8900 \$, 277-4723.

TOYOTA Camry LE 85, aut., 159 000 km, tout équipé, très belle condition, 2100 \$, 384-0000

TOYOTA Camry LE 87, pleins d'options, automatique avec "overdrive", 4portes, 514-428-8609.

TOYOTA Camry LE 90, 158 000 km, 7775. Houle & Houle 271-7500.

TOYOTA Camry LE 92, 4 portes, aut., aileron arrière, bal. gar., etat neuf. Auto J.C. 493-0113, 493-0114.

TOYOTA Camry LE 92, toute équipée, impeccable, 100 000 km, 15 000\$, 255-7077, après 17h.

TOYOTA Camry V-6 LE 1992, blanche, 4 portes, aut., 107, 108 000 km, 14 900 \$, 109 877-3002, soit et fins sem. 649-4611

TOYOTA Camry V-6 LE 1992, tout, touring, mod., A-1, 100 000 km, belle condition. Park Avenue. 736-7312

TOYOTA Camry 86, 5 vit, 153 000 km, tres bon etat, 2900 \$, 641-3456.

TOYOTA Camry 88, aut., 5950 \$, bon km, aucune rouille, 1000 km, essayer. Synnott Auto. 658-6645

TOYOTA Camry 88, aut., 119 000 km. Houle & Houle Autos, 271-7500.

TOYOTA Celica GT 86, 3 portes, 168 000 km, man, bon etat, 3000, propre, 3350 \$, Eric: 362-8432.

TOYOTA Celica GT 93, noire, 5 vit, 18 000 \$, 589-1227.

TOYOTA Celica GT 94, démonstrateur, air climatisé, aileron arrière, Raymond ou Deltre, Pierre Lefebvre Toyota, 514-883-1000

TOYOTA Celica GT5 86, noire, 4500 \$, 499-5573 soir.

TOYOTA Celica 90, Impeccable, outaure 8903. Gestion CD, 686-8789

TOYOTA Corolla aut, bon etat, tout équipé 1990. 500 \$, 636-9624

TOYOTA Corolla LE 89, 5 vit, 4 portes, cassette, originale, biau, 3350 \$, 455-8492, 943-1843 crr.

TOYOTA Corolla LE 90, 5 vit, 4 portes, blanche, belle auto, 6250 \$, 455-8492, 943-1843 crr.

TOYOTA Corolla LE 90, automatique, biau, Deltre, 725-1222

TOYOTA Corolla 585 90, tout équipée, tres propre, 107 000km. 7500\$. 765-7571, 837-6223.

TOYOTA Corolla 82, 5 vit, 119 000 km, besain bumper, 704, 254-5985

TOYOTA Corolla 85, 5 vit, 4 portes, 1500 \$, 737-8761

TOYOTA Corolla 86, 4 portes, aut., 2250 \$, Houle & Houle 271-7500.

TOYOTA Corolla 89, aut., 5900 \$, Houle & Houle Autos, 271-7500.

TOYOTA Corolla 89, 4 portes, 5 vit., excellent etat, 158 500 km, mécanique A1. 5180 \$, 736-2544

TOYOTA Corolla 90, 71 000 km, 4 portes, 4 cvl, gris fonce, etat A1, pneus 890, 6300 \$, 448-1045

TOYOTA Corolla 91, automatique, 28 500 km, parfait etat, 12 000 \$, Lorraine au 849-5005

TOYOTA Terzel DX 90, noire, portes, 5 vit., 99 000 km, 661-3037

TOYOTA Terzel DX 91, verte, portes, aut, 77 000 km, 661-3037

PROTECTOR 09-97, 7395 \$, 658-4518

Le bridge

Une affaire de défaut

ANDRÉ TRUDEL

■ Combien de c par le déclarant se défausse mal. Ouest regrette s au deuxième tou il faire?

Donneur: Nord

Vulnérabilité:

Nord

♣ A 3

♥ A 1

♦ R 6

♠ 9 6

Ouest

♣ D 9 4

♥ 8 6 5

♦ 7

♠ D 10 8 5 3

Sud

♣ V 1

♥ R 5

♦ A 1

♠ A 7

Les enchères:

Nord Est

1 K passe

2 K passe

3 K passe

passe passe

Entame: 5 de 7

Ouest entame

gagne en Sud. A

Ouest ne sait q

deuxième K. I

pour un petit Co

ve ainsi sa neu

quatre Co, trois

La défense per

Si Ouest ne p

déclarant ne p

seul Pi, trois C

Ouest doit don

Pi et même un

Dame de K. Po

il faut absolue

main quelq

deuxième tou

SPECIALÉ BAINES

es, 7 jours
89 \$ * plus taxes
(sne additionnelle)
S CLASSÉES

Presse

7-7111

frs: 1-800-361-5013
(514) 848-6287

particulières de cette offre, aucun
dispositif ou texte original en cours
évoluer du privilège d'annulation
la première publication. Mais
rien la facturation qui s'établira
ars de publication.

utilisé, 697-1418.

**ZODIAC Futura 17 pi, 10 person-
nes, 35 HP Mercury, remor-
que Int: 676-3955, cost: 353-0444.**

659

PLANCHES A VOIR

AU VENT FOU achat, vente, ne-
et usage. 640-3001. 1-800-336-2121

658 BATEAUX-MOTEUR, YACHTS, VOLIERS

CADORETTE, Holiday 200, V-6, 4.3
l, 2 hélices, 2 batteries, moins de
200 heures, remorque Tandem,
demande 16 500 \$. 919-243-0116

CHAPARRAL 1991, signature 31R,
2 x 350, air, generotrice. 990-7410

CHRIS-CRAFT Catalina 1971, 28.5
pi, coque fibre de verre, 2 moteurs
GM Crusader à essence. Très bien
entretenu. Peu d'heures d'utilisa-
tion. Bur: 487-9937, rés: 482-0264.

661

MOTONEIGE VEHICULE TOUT TERRAIN

HONDA tout-terrain 4x4 86 TR
350. Prix à discuter. 661-3216

665

REMORQUES

280 REMORQUES d'utilité, tout-
sortes. A bon prix! 1-514-246-2810

667

VEHICULE RECREATIF

AUVENT, Attache, Air climatisé,
vente pré-saison. Belco 521-1661

POSITIONS D'AFFAIRES

717

SERVICES SPECIALISES

INCORPORATION, conseils pour
parlir en affaires, 200 \$ + 388-1102

INCORPOREZ-VOUS vous-meme.
L'CI complet. R. Molo 331-8551.

801

AVIS LEGAU APPELS D'OFFRE

PRENEZ AVIS qu'il y a eu ci-hu-
d'inventaire dans la succés-
Elvo Car Letourneau. L'invent-
re peut être consulté au bure-
du notaire Suzanne Lancel.
5684 Avenue du Parc, Montréal
271-4700.
Suzanne Lancel, notaire.

**Un dop
pour l'amour
des enfants**

FONDATION DE
L'HÔPITAL SAINT-JUSTINE

3175, Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Qc) H3T 1G5
Tél.: (514) 343-4710

ÊTES-VOUS MOTONEIGISTE?

RÉPONSES

- 1) Main droite du bagnard plus grande.
- 2) Une rayure en plus au-dessus de sa casquette.
- 3) Un maillon en moins sur la chaîne du boulet.
- 4) Un bouton en plus sur la veste du gardien.
- 5) Canon du fusil plus court.
- 6) Barrière complétée à droite du mirador.
- 7) Une pierre en plus à la base du tas de pierres.
- 8) Colline d'extrême gauche plus haute.

DÉCÈS, PRIÈRES, REMERCIEMENTS

INDEX DES DÉCÈS

AMYOT (Xavier)
LaSalle
BAUSET, Aline
Ste-Agathe
BENOIT BODRIAS, Germaine
St-Jérôme
BLAIS, Thomas
Ville LaSalle
BRUNEAU, Gilles Henri
Montréal
CADIEUX CHARTRAND (Annette)
Montréal
CAMPEAU (Paul)
St-Rose
CHAMPAGNE, Roger
Lachine
COTE LEGER, Gracia
St-Adèle
COTE, "Doc" André
Lachine
DUMONT (Florent)
Montréal
FOREST MARTEL (Solange)
Montréal
GAGNON (Raymond)
St-François

AMYOT (Xavier)
A Ville LaSalle, le 30 avril 1995, à l'âge de 83 ans, est décédé Xavier Amyot, époux de Yvette Montpetit. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Lisette (Marcel Pietramala), Liane (Roland Longtin), Jocelyne (Daniel Violette), ses petits-enfants: Lee-Ann, Sandra, Mathieu et Catherine, un arrière-petit-fils Jordan, ses frères: Ernest, Gérard (Lucia Giroux), ses sœurs: Yvette, Mathilda, Albertine s.s., Antoinette, ainsi que ses beaux-frères et belles-sœurs. Exposé au Complexe funéraire Urgel Bourgie Ltée 9135 Airline, ville LaSalle. Les funérailles auront lieu jeudi le 4 mai à 13 h en l'église Ste-Catherine-Laboure et de la au cimetière Ste-Martin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: mercredi de 19 à 22h.

BRUNEAU, Gilles Henri
A l'hôpital Royal Victoria, à l'unité des soins palliatifs, le 29 avril 1995, à l'âge de 58 ans, est décédé Gilles Henri Bruneau, époux bien-aimé et meilleur ami de Claudette (née Léger), père aimant de Suzanne (Michael Todd), Lise (Grant Woodward) et Pierre, fils aimant de Marie et de feu Henri, grand-papa de Michelle, John et Julia, frère de Marthe, Marcelle, Denise, Diane et de feu Bertrand. Lui survivent plusieurs autres parents et amis. Son esprit libre, son humour et son esprit sportif seront regrettés. Il a vécu sa vie pleinement et a mené un courageux combat. Exposé au salon Collins Clarke MacGillivray White 222 autoroute 40 (Carlier sortie 49) Pointe-Claire. Les funérailles auront lieu mardi le 2 mai à 14 h à la paroisse St-Joachim, Pointe-Claire. L'inhumation aura lieu au cimetière catholique de Pointe-Claire. Au lieu de fleurs, des dons peuvent être faits à l'unité des soins palliatifs de l'hôpital Royal Victoria, à l'Institut neurologique de Montréal ou à l'organisme de charité de votre choix.

CADIEUX CHARTRAND (Annette)
A Montréal, le 30 avril 1995, à l'âge de 89 ans, est décédée Annette Chartrand, épouse de feu Romeo Cadieux. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Gérard (Madeleine Banks), Jean (Pierrette Côté), René, Claude (Annette Veilleux), Pauline, Pierre et Lise (Gaëtan Belanger), plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, parents et amis. Exposé au Complexe funéraire Magnin Polier 6520 St-Denis. Les funérailles auront lieu jeudi le 4 mai à 11 h en l'église St-Edouard et de la au cimetière St-Martin. Heures de visite: mardi et mercredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, jeudi des 9h30.

CAMPEAU, Paul
A Ste-Rose, le 1er mai 1995, à l'âge de 79 ans, est décédé Paul Campeau, membre des Chevaliers de Colomb de Ste-Rose, époux de Lucienne Blanchard. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Clément (Nicole Malette), Pierre, Louise (Daniel Daudelin) et Brigitte, quatre petits-enfants: Vincent, François, Guillaume et Marie-Eve ainsi que plusieurs frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, parents et amis. Exposé au Complexe funéraire Régional Guay Inc 418, boul. Labelle, angle autoroute 640 Rosemère. Les funérailles auront lieu jeudi le 4 mai à 14 h en l'église de Ste-Rose. Heures de visite: mardi de 19 à 22h, mercredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et jeudi des 9h30.

BLAIS, Thomas
A Ville LaSalle, le 30 avril 1995, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Thomas Blais, retraité de la C.E.C.M., époux de Ida Boisvert. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Huguette (Lorenzo Thomassin), Yvon (Françoise Bérubé), Michelle (Tom Mac Dermott), ses petits-enfants: Josyane (Steven Du Temple), Sophie (Richard Carrier), Caroline, Catherine (Stephan Bonnevill). Exposé au Complexe funéraire Urgel Bourgie Ltée 5531 Wellington Verdun. Les funérailles auront lieu mercredi le 3 mai à 13 h en l'église Notre-Dame du Sacré-Coeur et de la au cimetière Notre-Dame des Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites: mardi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h.

COTE, "Doc" André
Soudainement à sa résidence de Lachine, le 29 avril 1995, est décédé M. André "Doc" Côté, époux de Helen M. White. Retraité de la G.R.C. (S.S.M.) et avertisseur en sécurité pour Gulf Canada, M. Côté était membre à vie de l'Association Canadienne des Chefs de Police et membre de l'Association internationale des Chefs de Police, membre de l'Association des Vétérans de la G.R.C. et de la Légion Canadienne section 8590. Il laisse dans le deuil son frère Jacques, ses sœurs: Camille, Ghislaine, Jacqueline et Nicole. Exposé au Complexe funéraire Urgel Bourgie Ltée 1750 Notre-Dame Lachine. Les funérailles auront lieu mardi le 2 mai 1995 à 14 h à la chapelle du complexe et de la au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOREST MARTEL (Solange)
A Montréal, le 30 avril 1995, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme Solange Forest Martel, épouse de Louis-Ferdinand Forest. Elle laisse dans le deuil ses filles: Constance (André Avaré) et Dominique (Elisabeth Jimenez) et leur fille Amalia, ses belles-sœurs: Camille, Lise et Irène Martel, Rose Laquerre, ses neveux: Jacques et Paul Martel, Raymond et André Laquerre, ses nièces: Louise Martel, Christine Bertrand, Francine Panet-Raymond, Guyline Thomas et Hélène Laquerre-Varin. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Une Liturgie de la Parole, en présence des cendres, aura lieu mercredi le 3 mai à 13h, en la chapelle du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. La famille recevra les condoléances à compter de 12h. La famille serait reconnaissante de dons à la Fondation de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, 5345 l'Assomption, bureau 270, Montréal H1J 4B3. Direction Alfred Dolle Inc.

GAGNON, Roland
Montréal
JONES, Richard
Montréal
LACOURSE, Marcel
St-Jérôme
LAMARÉE (Jean-Guy)
Montréal
LEMA-Y-DUPUIS (Laurette)
Montréal
LEVAQUE FARLEY, Ernestine
Montréal
MASSICOTTE THERRIEN, Germaine
Rosemère
PLANTE PREVOST, Yvette
Montréal
RICHARD, Irène
Montréal
ST-MAURICE, Roland
Montréal
TREMBLAY, Georges-Henri F.E.C.
Laval
VALLÉE (Roland)
Laval

NÉCROLOGIE



Lyse Cloutier Coffin

Samedi, le 29 avril 1995, à l'âge de 53 ans. À l'Hôtel-Dieu de Montréal

Avec courage et sérénité, entourée des siens, Lyse nous a quittés pour un monde meilleur.

Outre son époux, Paul Coffin, elle laisse dans le deuil ses enfants bien-aimés, Paul J., Dominique-Ann et Charles E., son père Fred Cloutier, sa sœur Micheline (Tris Coffin) et sa filleule Julie, ses frères Pierre (Marie Décarie) et Paul, sa nièce Isabel-Ann et ses neveux Pierre Jr. et Alain, ses beaux-parents Tris et Gilberte Coffin, ses nombreux amis et ses employé(e)s.

Lyse était présidente et directrice de L.C.C. vins et spiritueux et présidente de Clos des Vignes. Elle était jusqu'à récemment secrétaire de l'Association du Québec des Agences de Vins et Spiritueux.

Elle sera exposée au Complexe funéraire Guay au 418 boul. Labelle, Rosemère (angle 640) lundi le 1^{er} mai de 14h00 à 17h00 et de 19h00 à 22h00 ainsi que mardi le 2 mai de 11h00 à 13h00. (871-2020)

Les funérailles auront lieu le mardi 2 mai à 13h30 à l'église Ste-Thérèse, rue de l'Église à Ste-Thérèse. De là, au cimetière Côtés-Des-Neiges.

Des dons à la Fondation du Cancer du Sein de Montréal seraient appréciés. 8640 rue Jeanne Mance Montréal, H2P 2S6

COTE-LEGER, Gracia
A Ste-Adèle, le 29 avril 1995, à l'âge de 59 ans, est décédée Mme Gracia Côté, née Léger, épouse de feu Euclide Côté (bijoutier à Ste-Adèle). Elle laisse dans le deuil ses quatre fils: André (Louise Carmel), Michel (Francine Masson), Daniel (Michelle Roy), Claude (Suzanne Aïepin), ses frères et sœurs: Irène, Lucia, Emma, Ghislaine, Madeleine et Marcel, plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, parents et amis. Exposé aux salons funéraires Guay Inc 955, Grignon (près de l'église) Ste-Adèle. Les funérailles auront lieu le mardi 2 mai à 11 heures, en l'église de Ste-Adèle. Inhumation au cimetière de Ste-Adèle. Heures de visites: mardi à compter de 9 h 30.

nécrologie



GAGNON, Roland

A Montréal, le 30 avril 1995, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Roland Gagnon, époux de Marguerite Berthiaume. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Antonio, Yolande, Jean-Guy, Reynald, Nicole, Murielle et Adrien, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, et autres parents et amis. Exposé au Complexe funéraire Magnin Polier Inc. 7388 Vau St-Leonard. Les funérailles auront lieu mercredi le 3 mai à 11 h en l'église Ste-Angèle de Meriel et de la au cimetière Repas St-François d'Assise. Heures de visites: lundi et mardi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, mercredi 9 h.

FLORENT DUMONT
A Montréal, le 30 avril 1995, à l'âge de 83 ans, est décédé Florent Dumont. Il laisse son épouse Simonne Bellavance, ses enfants: Jeanne (Gilles), Bernard, Jean-Pierre (Gaëtan), André (Céline), Marie, Dominique, France (Philippe), plusieurs petits-enfants, sa sœur Lucienne, ses belles-sœurs, neveux et nièces, plusieurs parents et amis. Il sera exposé à la Maison: Alfred Dolle Inc 2159 St-Martin E. Laval. Les funérailles auront lieu mercredi le 3 mai, à 11h, à l'église St-Louis-de-Montfort, 635 boul. des Laurentides à Laval, et de la au cimetière Côte-des-Neiges. Heures de visite: mardi le 2 mai de 14 à 17 h et de 19 à 22h. Des dons à la Fondation de l'hôpital Notre-Dame-de-la-Merci, seraient appréciés.

FOREST MARTEL (Solange)
A Montréal, le 30 avril 1995, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme Solange Forest Martel, épouse de Louis-Ferdinand Forest. Elle laisse dans le deuil ses filles: Constance (André Avaré) et Dominique (Elisabeth Jimenez) et leur fille Amalia, ses belles-sœurs: Camille, Lise et Irène Martel, Rose Laquerre, ses neveux: Jacques et Paul Martel, Raymond et André Laquerre, ses nièces: Louise Martel, Christine Bertrand, Francine Panet-Raymond, Guyline Thomas et Hélène Laquerre-Varin. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Une Liturgie de la Parole, en présence des cendres, aura lieu mercredi le 3 mai à 13h, en la chapelle du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. La famille recevra les condoléances à compter de 12h. La famille serait reconnaissante de dons à la Fondation de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, 5345 l'Assomption, bureau 270, Montréal H1J 4B3. Direction Alfred Dolle Inc.

JONES, Richard
A Montréal, le 30 avril 1995, à l'âge de 48 ans, est décédé Richard Jones, époux de Denise. Outre son épouse, il laisse ses enfants Isabelle et Carl, sa mère Claire Corso (feu Camille Jones), ses sœurs Irène (Etra Knowles) et Jeannette (Normand Jones), ainsi que ses beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces et plusieurs parents et amis. Exposé au Complexe funéraire Urgel Bourgie Ltée 745 Crémazie Est. Les funérailles auront lieu jeudi le 4 mai à 10h en l'église St-Vincent-Ferrier et de la au cimetière St-Hubert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites: mercredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h.

LACOURSE, Marcel
A St-Jérôme, le 1er mai 1995, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Marcel Lacourse, époux de Thérèse Taillefer et en second des noces de Hélène Villeneuve. Outre son épouse, il laisse ses enfants: Jeanne (Claude Rodier), Jean (Diane Gagné), Marie (Daniel Johnson), Louise (Robert Labelle), ses petits-enfants: Dominique, Simon, Daniel, Sophie, ses frères, sa sœur, ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces ainsi que plusieurs amis. Exposé mardi à compter de 14 h au salon de la Maison funéraire Trudel Inc 400 rue Labelle St-Jérôme. Les funérailles auront lieu mercredi le 3 mai à 11 h en l'église Ste-Paul et de la au cimetière de St-Jérôme. Des dons à la Fondation des Maladies du cœur ou à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

LAMARÉE, Jean-Guy
A l'hôpital Notre-Dame, le 30 avril 1995, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Jean-Guy Lamarée. Il laisse dans le deuil son épouse Denise Paris, ses enfants: Richard (Danielle Martel), Sylvie, Luc (Angéline Picot), Johanne (Yves Boucher), Yvan (Sylvie Francoeur), Lyne (Pierre Ethier), Marc (Guylaine Bergevin), Chantal (Denis Morin), dix-sept petits-enfants ainsi que frères et sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, parents et amis. Selon la volonté du défunt, il n'y aura pas d'exposition. La famille recevra les condoléances des parents et amis, jeudi le 4 mai à 9h30 en l'église St-Zotique, 4565, rue Notre-Dame ouest, Montréal, suivi de la messe commémorative à 10h. Des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés. Direction Urgel Bourgie Limitée

LARAMEE, Jean-Guy
A l'hôpital Notre-Dame, le 30 avril 1995, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Jean-Guy Lamarée. Il laisse dans le deuil son épouse Denise Paris, ses enfants: Richard (Danielle Martel), Sylvie, Luc (Angéline Picot), Johanne (Yves Boucher), Yvan (Sylvie Francoeur), Lyne (Pierre Ethier), Marc (Guylaine Bergevin), Chantal (Denis Morin), dix-sept petits-enfants ainsi que frères et sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, parents et amis. Selon la volonté du défunt, il n'y aura pas d'exposition. La famille recevra les condoléances des parents et amis, jeudi le 4 mai à 9h30 en l'église St-Zotique, 4565, rue Notre-Dame ouest, Montréal, suivi de la messe commémorative à 10h. Des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés. Direction Urgel Bourgie Limitée

LEMA-Y-DUPUIS (Laurette)
A l'hôpital Sacré-Coeur, le 29 avril 1995, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Laurette Dupuis Lema, épouse de feu Roger Lema, demeurant à Montréal. Elle laisse dans le deuil son ami M. Jacques Pouliot de Montréal, sa sœur Mme Irène Dupuis Archambault de Montréal, ses belles-sœurs: Mme Louiseanne St-Gelais Dupuis de Montréal, Mme Florette Lema (Lionel) de l'Assomption, Mme Léa Lema évêque de Val d'Or, Mme Yvette Lema Robitaille de Montréal, Mme Françoise Heneault Lema de Shawinigan et Mme Madeleine Lafontaine Lema de Montréal ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et amis(e)s. Exposé au Funerarium Lucien Gagnon 72, St-Laurent Maskinongé. Les funérailles auront lieu le jeudi 4 mai à 14h en l'église de Maskinongé. Inhumation des cendres aura lieu à une date ultérieure. Salon ouvert mercredi de 14 à 17h et de 19 à 22h, jeudi à compter de midi.

LEVAQUE FARLEY, Ernestine
A Montréal, le 29 avril 1995, à l'âge de 84 ans, est décédée Dame Ernestine Farley, épouse de feu Jean-Claude Levaque, pharmacien, mère de Lyse (Rodrigue Long), Jean-Guy (Marie Dominique Girard), Renée (Pierre Charbon), grand-mère de Steven, Roger (Caroline Desjardins), Patrick, Jean-Pierre, Jacqueline, Marie-Christine, Gabrielle, Andrée et arrière-grand-mère de Samuel et Valérie. Elle laisse également de nombreux beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces et amis. Exposé au Complexe funéraire Urgel Bourgie Ltée 2095 de Salaberry. Les funérailles auront lieu mardi le 2 mai à 10 h en l'église Ste-Odile et de la au cimetière Les Jardins Urgel Bourgie de Montréal. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Les dons à la Fondation de l'hôpital Ste-Justine seraient appréciés.

MASSICOTTE Therrien Germaine
A Rosemère, le 1er mai 1995, est décédée Germaine Massicotte, née Therrien, à l'âge de 91 ans. Elle était l'épouse de feu Henri Massicotte. Elle laisse dans le deuil sa fille Lise (Yves Poupard), ses deux petites-filles Julie et Marie-Eve, son frère Roger, ses sœurs: Cecile, Alice et Rose-Aimée, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, parents et amis. Exposé au Complexe funéraire Régional Guay Inc 418 boul. Labelle angle out. 640 Rosemère. Les funérailles auront lieu jeudi le 4 mai à 14h en l'église Ste-Françoise de Rosemère. Des dons à l'inhumation au cimetière Ste-Thérèse. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites: jeudi à compter de 10 h.

ST-MAURICE, Roland
A Montréal, le 29 avril 1995, à l'âge de 74 ans, est décédé Roland St-Maurice, professeur retraité de la C.E.C.M., époux de Anita Thibodeau. Outre son épouse, il laisse ses enfants: Ghislaine, Claude (Ginette Bedard), Pierre, Yves, son petit-fils François, ses sœurs: Georgette (Romain Lemieux), Rolande, Mariette, sa belle-sœur Madeleine Bourassa (feu Yvon St-Maurice), ainsi que ses beaux-frères, belles-sœurs. Exposé au Complexe funéraire Urgel Bourgie Ltée 745 Crémazie Est. Les funérailles auront lieu mercredi le 3 mai à 11 h en l'église St-Alphonse et de la au cimetière Sault-au-Récollet. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des dons à la Fondation des maladies du cœur seraient appréciés. Heures de visites: mardi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h.

TREMBLAY, Georges-Henri, F.E.C. (Frère Georges)
Frère Georges-Henri Tremblay, de la communauté des Frères des Ecoles chrétiennes, est décédé à Laval, le 29 avril 1995, à l'âge de 88 ans et 9 mois. Fils de Georges Tremblay et d'Elmire Fournier, il naquit à Québec le 9 juillet 1906. Entré au noviciat des Frères des Ecoles chrétiennes en 1922, il se dévoua à l'éducation des jeunes dans la région de Montréal pendant près de vingt ans, particulièrement à Laval-des-Rapides, au Mont-Saint-Louis et à Westmount. Il travailla ensuite pendant une quinzaine d'années à la formation religieuse des membres de sa communauté. Il fut plus tard directeur de la Maison Marie-Victorin (résidence des Frères à Montréal). Depuis 1981, il était retraité à la Résidence D.L.S., à Ste-Dorothée. Il laisse dans le deuil, outre les membres de sa famille religieuse, plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et amis. La dépouille mortelle sera exposée le mardi 2 mai, à compter de 14 h, à la Résidence De-La-Salle 300 ch. du Bord-de-l'Eau Laval (Ste-Dorothée). Les funérailles auront lieu le mercredi 3 mai, à 10 h, au même endroit et seront suivies de l'inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges. Montréal, au lot des Frères des Ecoles chrétiennes.

VALLEE (Roland)
Le 30 avril 1995, matin de son 62^e anniversaire, le Dr Roland Vallée, doyen de la faculté de Médecine dentaire de l'Université Laval, est décédé à l'hôpital Général Lakeshore de Pointe-Claire. Il était l'époux de Lise Dumas, le père de Marie-Andrée (Steven Audet), Nicole et Louise; grand-père de Sébastien et Nicolas; frère de Marcelle, Jean-Guy (Yolande Proteau) et Mgr André Vallée P.M.E.; le beau-frère de Louis Dumas (Germaine Brassard), Maurice Dumas (Thérèse Rodrigue), Guy-B. Dumas (Monique Fortin), Ginette Dumas (Robert Cloutier), Jacques Roberge (feu Colombe Dumas). Il était le parrain de Claude Vallée, Christian Dumas et de son cher petit Sébastien. Il laisse également dans le deuil tout le personnel de la Faculté de Médecine dentaire de l'Université Laval. Toute marque de sympathie peut se traduire par une contribution au Fonds Emile-Beaulieu (pour la recherche dentaire), Pavillon Lacerte, Cité Universitaire, Ste-Foy GIK 7P4 ou aux Missions Étrangères, 180, Place Luge, Desnoyers, Pont-Viau, Laval H7G 1A4. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier, 975, Marguerite-Bourgeoys, Québec, mardi de 19 à 22h, mercredi de 14 à 17h et de 19 à 22h, et à compter de midi le jour des funérailles. Le service religieux sera célébré le jeudi 4 mai 1995 à 14h en l'église St-Yves, 2470, rue Triquet, Ste-Foy. La direction des funérailles a été confiée à la maison Lépine-Cloutier Ltée (418) 529-3371.

AVIS LÉGAUX
Avis est par les présentes donné que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

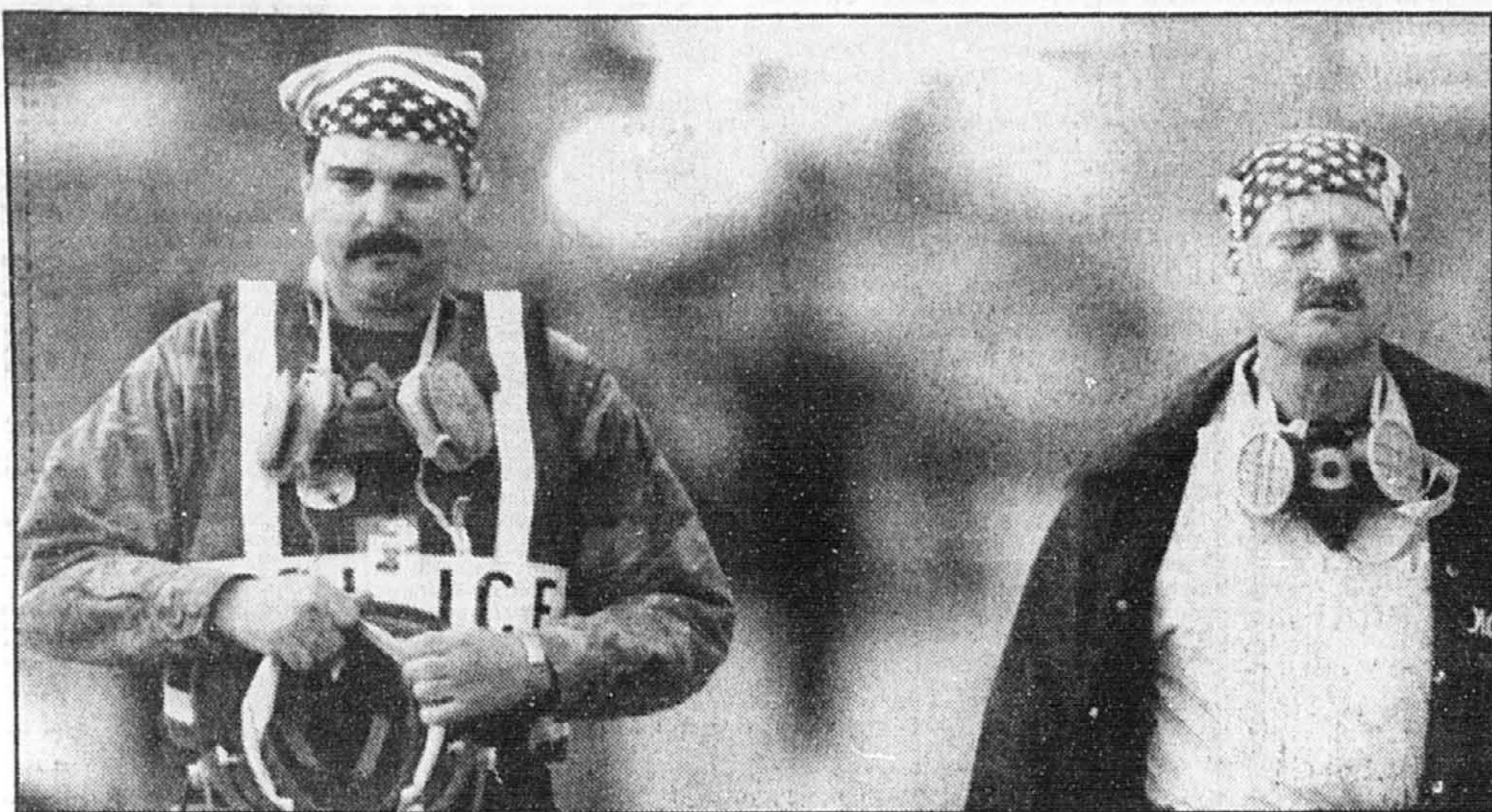
PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

PRENEZ AVIS que la compagnie LEMAY-DUPUIS INC. constituée en vertu de la Loi des compagnies et du siège social à Montréal, province de Québec, de l'ordre de l'inspecteur général des institutions financières a obtenu la permission d'obtenir la dissolution. Date à Montréal, Québec, ce 29 avril 1995. Héron Bouchard, président.

ACTUALITÉS



Deux sauveteurs quittent les lieux de l'immeuble gouvernemental où a eu lieu l'attentat après onze jours de fouille à la main dans l'espoir de trouver des survivants.

Oklahoma : des machines remplacent les bénévoles dans les décombres

Agence France Presse
OKLAHOMA CITY

■ Les sauveteurs ont perdu tout espoir de trouver des survivants sur le site de l'attentat d'Oklahoma City et les machines lourdes pourraient remplacer les hommes dès lundi pour fouiller les décombres, a annoncé le gouverneur d'Oklahoma, Frank Keating.

La décision a été prise de faire appel à la machinerie (...) sans doute dès demain. On est arrivé au point où on ne peut mettre en danger des vies humaines pour extraire des morts, a déclaré M. Keating, à l'issue d'une réunion avec des responsables de la sécurité civile fédérale et du service des pompiers.

Depuis 11 jours, près d'une

centaine de sauveteurs ont fouillé à la main les décombres de l'immeuble fédéral, dans l'espoir de trouver des survivants.

136 corps avaient été retirés de l'immeuble Alfred Murrah et plus de 60 personnes étaient toujours portées disparues depuis l'attentat du 19 avril, selon un nouveau bilan provisoire donné par les autorités locales.

L'immeuble est dans un état bien pire que nous le pensions, a déclaré auparavant le chef adjoint des pompiers Jon Hansen. Les risques d'effondrement ont ralenti les recherches dans la partie qui abritait la crèche et les bureaux des services de la sécurité sociale et où les sauveteurs s'attendent à trouver un grand nombre de victimes.

Selon M. Keating, les dégâts causés par la déflagration sont

tels qu'une vingtaine de corps ne pourraient sans doute pas être extraits, même avec l'utilisation de matériels lourds.

Les sauveteurs ont poursuivi leur travail en plaçant des étais pour renforcer deux colonnes de soutien de l'immeuble qui menaçaient de s'effondrer.

Le FBI, qui a déjà reçu plus de 10 000 coups de téléphone sur la ligne spéciale ouverte au public, continuait de vérifier les indices fournis. Plus de mille agents fédéraux sont mobilisés sur l'ensemble des États-Unis pour enquêter sur cet attentat.

Les agents du FBI dans tout le pays suivent chaque piste, a affirmé l'Attorney General (ministre de la Justice) Janet Reno à la chaîne de télévision NBC. Elle s'est déclarée très satisfaite du déroulement de l'enquête.

La cachette du gourou retracée

Agence France-Presse
TOKYO

■ La police a repéré l'endroit où se cache Shoko Asahara, le gourou de la secte Vérité suprême d'Aoum, dans un local de la secte dans la région de Tokyo, et a l'intention de l'arrêter la semaine prochaine, affirme hier le quotidien Sankei Shimbun.

Selon ce journal qui ne précise ni le nom de la ville ni même le nom de la préfecture, la police a renforcé les effectifs chargés de surveiller les lieux où se terre l'homme âgé de 40 ans.

La police envisage de l'arrêter au terme de la période de congé qui s'achève le week-end prochain pour homicide avec préméditation en ayant directement donné l'ordre de produire du sarin, ce gaz de combat utilisé le 20 mars dans le métro de Tokyo, ajoute le quotidien.

Les forces de l'ordre comptent mettre à profit ce délai pour obtenir des résultats probants de l'enquête en cours sur la secte et son rôle dans l'attentat qui avait fait 12 morts et 5500 blessés, indique le journal.

Cette enquête cherche en particulier à prouver que la secte a bien fabriqué du sarin dans ses locaux du village de Kamikuishiki au pied du Mont Fuji.

Interrogé, un porte-parole de la police a refusé de commenter ces informations.

Selon le Sankei Shimbun, la police a déjà achevé les préparatifs pour l'émission d'un mandat d'arrêt concernant Shoko Asahara. Puisqu'il se trouverait dans un état de santé précaire, des aménagements ont été prévus au centre de détention de Tokyo qui l'accueillera une fois qu'il sera arrêté.

La police a d'autre part lancé lundi de nouvelles perquisitions dans les locaux de la secte à travers le Japon alors qu'entrerait en vigueur le même jour une loi interdisant la fabrication et l'utilisation de gaz mortels tels que le sarin.

En vertu de cette loi votée le 19 avril au parlement, l'usage de gaz comme le sarin est passible d'une peine allant jusqu'à la prison à vie. La fabrication ou la possession de ces gaz est passible d'une peine de sept ans.

Le premier ministre Tomiichi Murayama a renouvelé sa promesse hier d'accélérer l'enquête. Nous nous efforçons d'arrêter les suspects de l'attentat et d'en clarifier les circonstances aussitôt que possible, a-t-il dit à l'occasion d'un rassemblement du 1er mai.

Le gourou de la secte a disparu depuis le 20 mars et son lieu de résidence est devenu la grande question, ses principaux lieutenants ayant presque tous été mis sous les verrous.

Les Japonais se ruent sur Kamikuishiki

Agence France Presse
TOKYO

■ Des foules de Japonais en vacances se sont ruées vers le petit village de Kamikuishiki au pied du Mont Fuji pour y observer de leurs propres yeux les énormes installations de la secte Aoum Vérité Suprême, indique la police japonaise.

Quelque 1000 Japonais se sont ainsi pressés dans le village en fin de semaine; leurs voitures encombrant les petites rues de Kamikuishiki. Beaucoup ont pris des photos souvenir.

Des villageois se sont plaints de cette affluence soudaine mais d'autres en retirent des bénéfices puisque les magasins d'alimentation écoulent leurs stocks et les restaurants sont pleins.

DOUX
SOUVENIR
D'UN
PREMIER
AMOUR
FÊTE
DES MÈRES

25% de rabais sur tous les articles

VANITY fair

seulement chez Eaton



Soutiens-gorge,
culottes,



lingerie, tenues de nuit,
peignoirs, bas-culottes

et chaussettes.



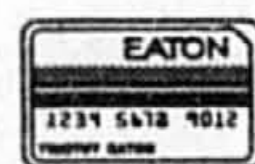
Et lorsque vous achetez

12 bas-culottes

Vanity Fair ou plus, vous profitez de

40% de rabais*

Offres en vigueur jusqu'au dimanche 14 mai.



* Achats avec carte du Club Vanity Fair Eaton non compris. Tous les articles Vanity Fair sont exclus de la Vente un de plus Eaton.

Eaton. On veut être votre magasin.

EATON

Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

Notre Événement au foyer pas de TPS Eaton est prolongé jusqu'à dimanche !